CCCE

République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Dix-neuf le vingt-six mars à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, MM. Justin CONRADT, Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, MMES Christine ACKER, Mauricette NENNIG, M. Jacques TORMEN, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, M., Sisto SILVERIO, Mme Céline CONTRERAS, M. David ROBINET, Mme Evelyne DEROCHE, M. Martial WOJTYLKA, Mme Patricia VEIDIG (arrivée au point 7), M. Genaro BALLESTA (depart au point 8), MMES Marie-Laure FERRY, Marie-Odile KRIEGER, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, M. Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Jean-Marc VACCARO, Mme Elisabeth SPIELMANN,

Absents avec procuration :

Michel SCHIBI	à	Bernard ZENNER
Viviane WINTERRATH	à	Katia GENET-MAINCION
M. Hervé GROULT	à	Jacqueline CARON
Alieth FEUVRIER	à	Michel HERGAT
Jean WAGNER	à	Gérard GUERDER
Edouard CLEMENT	à	Marie-Laure FERRY
Olivier VIGNERON	à	Roland BALCERZAK
Benoit STEINMETZ	à	Michel PAQUET
Linda PLASSIART	à	Guy KREMER

Absent : Serge RECH

Date de la convocation : 5 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents : 36
Nombre de votants : 45

ARRIVÉE
04 AVR. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
DE THIONVILLE

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN

8. Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2019

En application des articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée communautaire est invitée à débattre de l'orientation budgétaire 2019 qui fait l'objet du présent rapport.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) adressé aux Conseillers communautaires dans le cadre des rapports préalables est présenté et commenté en séance par le Président et le Vice-Président en charge des finances.
Après en avoir délibéré et considérant la présentation du rapport du DOB effectué en séance,

Après avis du Bureau communautaire en date du 19 mars 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- de prendre acte des propositions et orientations financières du DOB 2019,
- d'adopter par vote le rapport ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	45
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 27 mars 2019

Le Président,

Michel PAQUET

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président

Transmis au Contrôle de Légalité à Thionville

Le

03 AVR. 2019

RAPPORT 2019
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ARRIVÉE
04 AVR. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
DE THIONVILLE

ROB 2019 - SOMMAIRE

1.Contexte général de l'élaboration du Budget 2019

1.1. Le contexte international et national

1.2. La loi de finances 2019

1.3. Le pacte fiscal

1.4. Le schéma de mutualisation

1.5. Les opportunités 2019

1.6. Le projet de territoire

1.7. Les assises du territoire

2. Analyse financière rétrospective et prospective

2.1. Comptes administratifs et résultats de clôture 2019

2.2. Indicateurs et ratios financiers

2.3. La dette

- 2.3.1 La capacité de désendettement
- 2.3.2 La structuration de la dette
- 2.3.3 L'évolution de la dette

2.4. Les orientations du Budget général 2019

- 2.4.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre
- 2.4.2 La consolidation des dépenses de personnel
- 2.4.3 La fiscalité 2019
- 2.4.4 Les engagements pluriannuels
- 2.4.5 Les autres programmes d'investissement

3. Orientations 2019 des budgets annexes

3.1. Le budget assainissement collectif

3.2. Le budget assainissement non-collectif (SPANC)

3.3. Le budget restaurant « la Petite Carcassonne »

3.4. Le budget « Bois et énergie »

3.5. Le budget ZA d'Entrange

3.6. Les budgets ZA de Kanfen et d'Hettange-Grande

PROPOS INTRODUCTIFS

Conformément à l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes et EPCI de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal ou communautaire sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un **délai de 2 mois** précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité. Il constitue la **première étape** du cycle budgétaire et permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les **orientations budgétaires** proposées par l'équipe municipale ou communautaire pour l'année à venir et sur les **priorités** à retenir pour le projet de Budget Primitif 2019. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'équipe municipale ou de l'exécutif communautaire.

PROPOS INTRODUCTIFS

La loi du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) précisée par le Décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et gestion de la Dette
- la présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail



CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2019

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Zone euro - ralentissement de la croissance

La croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018 : ralentissement au cours des 2 premiers trimestres (0,4%), et ralentissement plus marqué au 3ème trimestre (0,2%). Celle de l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6 %) et celle de la France a progressée (0,4 %) au 3ème trimestre. Toutefois, la croissance est devenue négative en Italie (-0,12%) et en Allemagne (-0,2%) en raison de la baisse de la production industrielle notamment de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée de nouvelles normes en septembre concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international : Tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, difficultés des pays émergents, incertitude entourant le Brexit, tensions sociales et politiques en France et Italie (tensions sur le budget en Italie et mouvement des gilets jaunes en France).

En 2018, le commerce mondial a été moins dynamique, et l'inflation a fortement accélérer jusqu'en octobre suite à la hausse des cours du pétrole, venant peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à +1,9 % en moyenne en 2018 et à 1,2% en 2019.

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son plus bas niveau depuis 10 ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi. De surcroît, le taux de chômage tend à se rapprocher de son niveau structurel (8 %). Faute de gains de productivité, la croissance retourne à son potentiel.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Zone euro - Normalisation graduelle de la politique monétaire :

L'inflation (Indice des Prix à la Consommation Harmonisée) est demeurée très faible en 2016 n'atteignant en moyenne que 0,2 % malgré la baisse des taux directeurs de la BCE et l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Portée par la hausse progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1,5 % sur l'année) et en 2018. Elle a ainsi dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, pour atteindre 2,2 % en octobre avant de diminuer en toute fin d'année. L'inflation sous-jacente a peu progressé de 2017 à 2018 passant de 1,1 % à 1,2 % en moyenne, tout en se repliant en fin d'année à 1,1 %. La chute des cours du pétrole dans une conjoncture moins porteuse a conduit à réviser à la baisse l'inflation de la zone euro à 1,7 % en moyenne pour 2018 et à 1,5 % pour 2019.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

La BCE a jusqu'ici maintenu ses taux directeurs inchangés et a resserré sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt en décembre des achats nets d'actifs (dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019.

Face à l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait cependant retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019. Les décisions de la BCE étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera à surveiller de près.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

France : Rebond temporaire de la croissance attendu

Après une croissance vigoureuse de 2,3% en 2017, elle s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique essentiellement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste +0,2 % aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3 % au troisième trimestre, boostée par l'augmentation des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation des ménages et sur l'investissement des entreprises au dernier trimestre. La croissance est attendue à + 0,3 % au 4ème trimestre. Elle ne devrait toutefois pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) et la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance qui est désormais attendue à 1,8 % en 2019.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.

France : Ralentissement de l'inflation

L'inflation française (IPCH) en 2018 s'est accrue suite à une hausse de la fiscalité sur l'énergie et le tabac et la hausse des prix du pétrole. Elle a augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018.

Toutefois, l'inflation française devrait fortement réduire en 2019 suite au gel des hausses de taxes de carburant, au gel des tarifs d'électricité et de gaz jusqu'en juin et au recul des prix du pétrole.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2 %. Cette baisse de l'inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, facteur favorable à la consommation, et moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018. Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au 3ème trimestre, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au 4ème trimestre en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.

France : le maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent favorables tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

Malgré des conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat diminue à nouveau au 3ème trimestre sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.

France : une consolidation budgétaire retardée

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes (renoncement aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant, l'énergie et mesures sociales : revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFA, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions€ de chiffre d'affaires.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020 et atteindre 99,5 % en 2019.

1.2. LOI DE FINANCES 2019
ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

La loi de Finances 2019 n'introduit pas de changements significatifs en matière de finances et de fiscalité pour les collectivités territoriales.

Elle s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 avec notamment :

La Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

Le gouvernement fixe à 1,2% par an, le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement inflation comprise pour les collectivités.

La réduction du besoin de financement et l'encadrement du ratio de la dette (capacité de désendettement) :

- 12 ans pour les communes et EPCI
- 10 ans pour les Départements
- 9 ans pour les Régions

Ces contraintes s'appliquent aux collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros.
Afin de répondre à ces objectifs des contrats sont conclus entre Etat et collectivités.

1.2. LOI DE FINANCES 2019

La poursuite du dégrèvement de Taxe d'Habitation (TH)

Il s'agit de la seconde année de mise en œuvre de la suppression de cette taxe pour 80% des foyers fiscaux les plus modestes d'ici 2020 : Baisse de 65% en 2019.

Cette perte de recettes est compensée par un mécanisme de dégrèvement (sur les bases de 2017). En 2019, il n'y aura donc aucune incidence financière pour la CCCE.

Annonce de la suppression de la TH en 2020. Dans cette perspective, une loi sur la réforme de la fiscalité locale est attendue pour le second trimestre 2019, qui traitera notamment des modalités de remplacement de cette taxe. Plusieurs scénarii sont envisagés.

Les principales dispositions de la loi de finances 2019

Dotation globale de fonctionnement et variable d'ajustement

Le montant de la DGF reste stable en 2019 et s'élève à 26 Mds d'euros.

La réforme majeure de cette loi de finances 2019 est celle de la réforme de la dotation d'intercommunalité

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Réforme de la Dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre :

La LFI 2019 introduit une réforme de la Dotation d'intercommunalité des EPCI afin de donner plus de lisibilité et de stabilité dans l'attribution des dotations. Les changements sont les suivants :

- Enveloppe unique (Fusion des enveloppes par catégorie d'EPCI et suppression des montants minimaux par catégories)
- Suppression de la bonification de DGF
- Intégration de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) dans l'enveloppe de répartition (avec maintien du prélèvement sur la fiscalité pour les EPCI concernés)
- Introduction du critère de revenus par habitant dans la part péréquation, à hauteur de 50% et plafonnement du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) à 60%
- Introduction d'une garantie à 5€ par habitant pour les EPCI fortement prélevés au titre de la CRFP (excepté ceux dont le potentiel fiscal est supérieur au double de la moyenne, ce qui est le cas de la CCCE)
- Augmentation annuelle de l'enveloppe de dotation d'intercommunalité de 30 M€ par an

1.2. LOI DE FINANCES 2019

-Un abondement supplémentaire exceptionnel de 7 millions d'euros au titre de l'année 2019. Le montant de la dotation d'intercommunalité en 2019 est de 1,56 milliards d'euros.

Afin d'accompagner cette réforme, l'Etat encadre l'évolution des montants individuels : Attribution au moins égale à 95% ou plafonnée à 110 % du montant de la dotation perçue l'année précédente.

Impact CCCE (chiffres prévisionnels):

La dotation d'intercommunalité devrait se situer entre :

	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Prévisions 2019
Dotation d'intercommunalité	687 436,00 €	260 000,00 €	25 298,00 €	39 560,00€	44 000,00€
Dotation de compensation	275 047,00 €	269 000,00 €	262 230,00 €	256 754,00 €	250 000,00€
TOTAL	**962 483,00 €**	**529 000,00 €**	**287 528,00 €**	**296 314,00 €**	**297 000,00 €**

Les allocations compensatrices resteraient stables et sont estimées aux alentours de 110 000 €.

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Stabilisation de l'enveloppe nationale du FPIC (Codifié à l'article L.233-6 CGTC)

L'enveloppe nationale du FPIC reste identique à 2018 et se maintient en 2019 à 1 Md €. Toutefois, le seuil du prélèvement opéré pour les communes et EPCI contributeurs est relevé : il est plafonné à 14 % des ressources fiscales (et non 13,5%)

Impact pour la CCCE (prévisions) :

Stabilité du montant du FPIC en 2019 par rapport à 2018. Par prudence une augmentation de 5% sera appliquée.

En 2018, le FPIC s'élevait à 2 516 064,00€ pour la part communale et intercommunale. En 2019, il est estimé à 2 645 000€.

La CCCE prendra en charge la totalité de la part due par ses communes membres conformément au pacte fiscal et financier.

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Prélèvement FNGIR estimé à l'identique : 13 889 252,00 €

Dotation de soutien à l'investissement (Article 259 et 260 LFI)

La DETR est maintenue à plus d'1Md € en 2019.

Les EPCI dont la population ne dépasse pas les 75 000 habitants y sont éligibles.

La DSIL atteint 570 M €

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Report de l'automatisation du FCTVA (Codifié à l'article L.1615-1 CGCT)

La gestion automatisée du FCTVA est reportée à 2020 compte tenu de la complexité technique de sa mise en œuvre.

Le FCTVA conservera pour autant les modalités de compensation en vigueur : les taux et les dépenses éligibles restent inchangés.

Fonds de concours

Possibilité de versement d'un fonds de concours par les membres à un syndicat mixte dans la transition énergétique à travers notamment la réalisation d'équipements innovants (infrastructures de recharges des véhicules propres, installations de stockage d'énergie, éclairage basse consommation...).

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Modification de la répartition du produit des IFER éoliennes entre communes et EPCI (Article 178 LFI)

Quel que soit le régime fiscal de l'EPCI, les communes d'implantation recevront de droit, 20% du produit de l'IFER de toute nouvelle éolienne ou hydrolienne implantée sur leur territoire à compter de 2019.

La commune devra délibérer pour le transfert à l'EPCI d'une fraction du produit (entre 0 et 20%) de ces nouveaux IFER avant le 1er octobre pour application l'année suivante.

Compensation de pertes de recettes des collectivités à centrales nucléaires (Article 79 LFI)

Compensation de pertes de recettes des collectivités à centrales nucléaires.

1) Modernisation du mécanisme de perte de base de CET

Ce mécanisme prévoit que les communes et EPCI qui constatent une perte importante de recettes de CET (au moins 10% de baisse représentant au moins 2% des recettes fiscales N-1) bénéficient d'une compensation dégressive sur 3 ans

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Compensation de pertes de recettes des collectivité à centrales nucléaires (Article 79 LFI)

A compter de 2018, nouvelle compensation versée pour les communes et EPCI constatant des pertes exceptionnelles de recettes fiscales(perte de produit d'au moins 30% représentant au moins 10% des recettes fiscales).La compensation est dégressive et accordée sur 5 ans

A compter de 2020, le versement de la compensation aura lieu la même année que la constatation de la perte (et non sur N-1)

2) Création d'un mécanisme de perte de bases d'IFER analogue à celui de la CET

- Une compensation dégressive sur 3 ans pour perte importante de recettes IFER (au moins 10% de baisse représentant au moins 2 % des recettes fiscales N-1)
- Une compensation dégressive sur 5 ans, pour perte exceptionnelle de recettes IFER (perte de produit d'au moins 30% représentant au moins 10% des recettes fiscales)

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Compensation de pertes de recettes des collectivités à centrales nucléaires (Article 79 LFI)

Un mécanisme rétroactif de compensation est prévu dans ces 2 cas pour communes et EPCI qui ont bénéficié en 2018 pour le première fois du mécanisme de compensation pour perte de CET : la compensation d'IFER est versée dès 2019 sur la base des produits constatés en 2018.

3) Création d'un fonds de compensation horizontal pour l'accompagnement à la fermeture des centrales de production d'origine nucléaire et thermique

- Ce fonds sera alimenté dès 2019 par un prélèvement annuel fixé à 2% du produit des IFER nucléaires ou thermiques à flammes
- Ce prélèvement fera l'objet d'un reversement annuel aux communes et EPCI concernés par une fermeture de centrale nucléaire entrainant des pertes d'IFER et bénéficiant des compensations dégressives de CET et d'IFER au titre des pertes importantes ou exceptionnelles

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Compensation de pertes de recettes des collectivité à centrales nucléaires (Article 79 LFI)

- La compensation est versée sur une durée de 10 ans :

Compensation intégrale pendant 3 ans de la perte de recettes constatées lors de la fermeture

Compensation dégressive pendant 7 ans à partir de la 4ème année

Toutefois, il existera un décalage entre le prélèvement des collectivités destiné à alimenter les fonds, à compter de 2019 et la fermeture programmée de Fessenheim en 2020 : le fonds de compensation horizontale sera alimenté la première année sans reversement.

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Compensation de pertes de recettes des collectivité à centrales nucléaires (Article 79 LFI)

Impact pour la CCCE :

La participation est estimée à 162 000,00€

(Base : Produit des IFER 2018 provenant de centrale thermique s'élevant à 8 100 000,00€)

1.2. LOI DE FINANCES 2019

Expérimentation du Compte Financier Unique (art. 242 LFI)

Ce compte a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Les collectivités locales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre, à titre expérimental ce Compte Financier Unique, à compter de l'exercice 2020 et pour 3 ans maximum.

Les Collectivités ont jusqu'au 1er juillet 2019 pour se porter volontaire. Une convention sera conclue entre l'Etat et les collectivités définissant les conditions d'exercice de l'expérimentation.

Un bilan sera transmis au plus tard avant le 1er juillet 2022 par le gouvernement au Parlement en vue d'une éventuelle généralisation à l'ensemble des collectivités.

Délégation des compétences du comptable public aux Etablissements publics de santé, aux collectivités et leurs groupements et aux établissement publics locaux s'y rattachant (art. 243 LFI).

Cette délégation des fonctions du comptable public peut se faire par voie de convention d'une durée de 3 ans renouvelable. Cette dernière déterminera les moyens financiers, matériels et en personnels mis en œuvre et les modalités de contrôle par l'Etat.
La nomination et révocation de l'agent comptable en charges des opérations sera effectuée par la collectivité après avis du directeur de la DGFIP ou de la DDFIP.

La demande doit émaner des Etablissements publics ou des collectivités avant le 31 mars pour une mise en œuvre l'année suivante.

Un rapport d'évaluation sera transmis par le gouvernent au parlement au plus tard le 1er juillet 2022.

1.3. LE PACTE FISCAL

Le pacte fiscal :

Le pacte fiscal reste applicable en 2019.

Les fonds de concours :

- l'enveloppe générique est portée à 1 040 000 € (dont 370 000€ de RAR*)
- l'enveloppe ERA/VIC est portée à 464 964,12 € (dont 194 964,12€ de RAR*)

La dotation de solidarité :

L'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée au profit des communes sera modifiée conformément aux critères retenus dans le pacte fiscal. Elle est estimée à 1 300 000,00 €.

Les attributions de compensation (AC) :

Le montant des AC reste identique à celui de 2018, conformément aux propositions de la CLECT :

- Montant des AC positives : 255 767,00 €
- Montant des AC négatives : 647 027,50 €

En effet le transfert de la compétence Eaux Pluviales à la CCCE n'a pas été suivi de transfert financier pour les communes.

* RAR : Restes à Réaliser

1.4. LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

Le schéma de mutualisation :

Le schéma voté en 2015 reste applicable et n'a pas fait l'objet de modification. Pour 2019, deux pistes sont à l'étude :

- ✓ Mise en place de groupements de commande pour les marchés de fournitures et prestations de service à destination des communes intéressées (groupe de travail créé)
- ✓ Mise en place d'une police communautaire mutualisée avec les communes: une réflexion est engagée avec ces dernières (recueil des attentes de chaque commune pour amorcer la reflexion.

1.5. LES OPPORTUNITÉS

Les opportunités 2019 :

- ✓ Le contrat de ruralité : 2019 est une année de poursuite de la contractualisation.

Deux projets intercommunaux ont été déposés :

- Construction de la Maison de la Nature
- Construction d'une chaufferie bois au centre aquatique de Breistroff

L'enveloppe dévolue au Département de la Moselle n'est pas encore définie à l'heure actuelle.

1.6. LES ASSISES DU TERRITOIRE

Elles consistent en une réflexion stratégique dont le but est de déterminer les grands axes d'intervention de la politique communautaire à horizon 10 ans. Cette démarche fédérative a été menée lors de l'année 2017 et un travail de commission a été engagé :

7 thématiques ont été abordées :

✓ Développement économique :

Quels types d'accompagnements faut-il mettre en place pour implanter, valoriser et développer les entreprises sur le territoire communautaire?

Action : Travail engagé sur l'implantation des filières courtes agricoles locales (mise à jour du diagnostic agricole sur les filières courtes)

✓ Sport :

La CCCE devrait-elle construire une salle multidimensionnelle permettant d'accueillir des évènements sportifs et culturels sur son territoire?

Action : Engagement d'une étude de positionnement sur les infrastructures sportives du territoire avec la prise en compte d'un complexe multimodal regroupant sport et culture.

LES ASSISES DU TERRITOIRE

✓ Tourisme :

Pour développer sa fréquentation touristique le territoire communautaire a-t-il actuellement les atouts suffisants ou doit-il créer de toutes pièces un produit d'appel?

Action : Le schéma de maillage du réseau de pistes cyclables du territoire est en voie de finalisation. (Etude engagée et adhésion au réseau « Echappée bleue » des pistes cyclables du grand-Est)

✓ Environnement :

Quelle politique énergétique locale et durable forte faut-il mettre en place à l'échelle de notre territoire pour répondre aux enjeux de demain?

Action : Généralisation des actes spécifiques aux énergies renouvelables du parc d'habitat privé. Une réflexion sur les actions de soutien est portée par la commission. Un règlement est en cours de rédaction.

✓ Mobilité :

Quelle politique la CCCE peut-elle mettre en œuvre pour facilité la mobilité et le maillage de transports sur son territoire?

Action : A redéfinir à travers l'évolution réglementaire et la possible prise de compétence des EPCI

✓ Social :

Comment identifier ou repérer les personnes en difficultés et organiser une mixité sociale en milieu rural ?

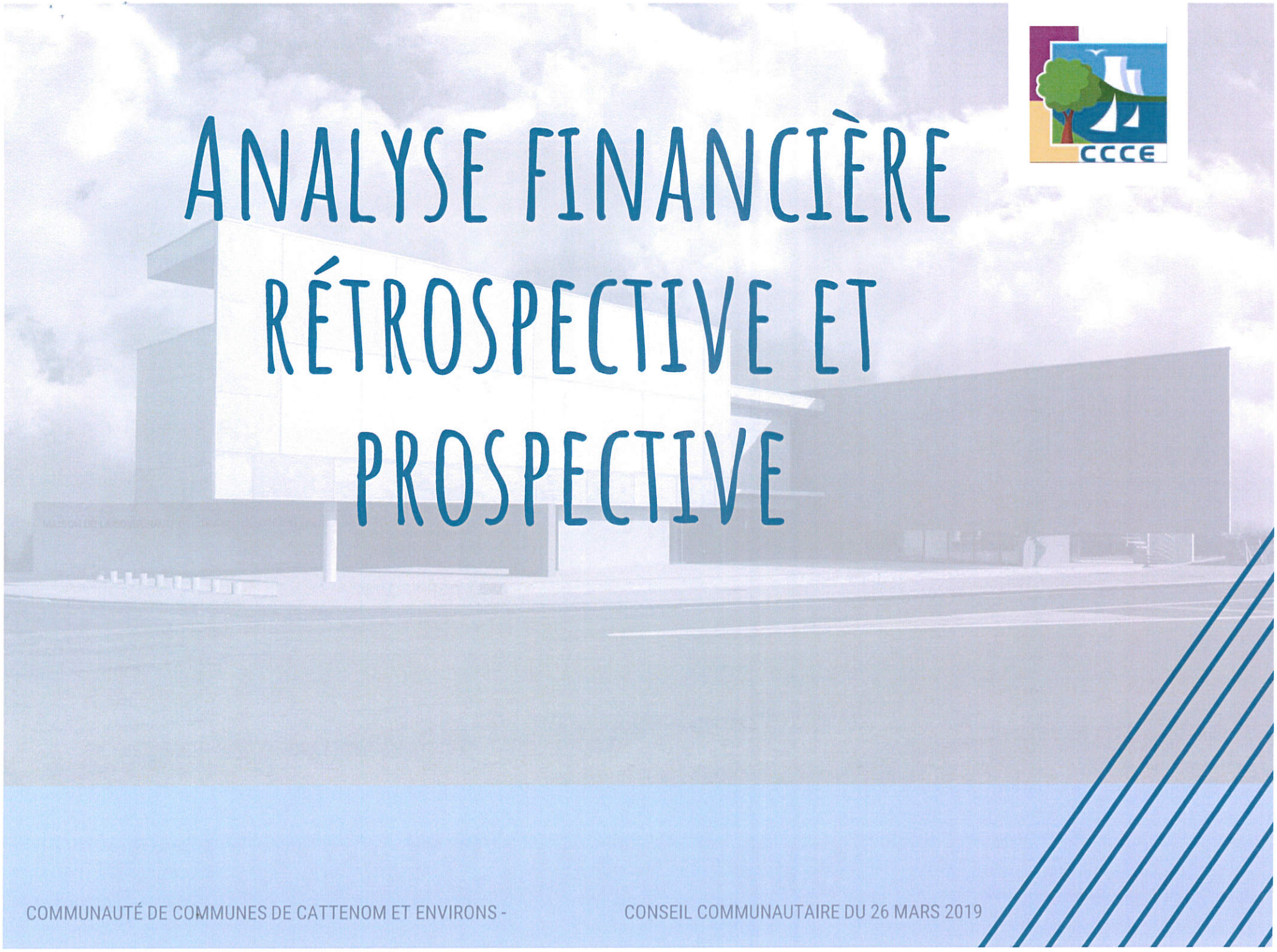
Action : Création d'une Maison de Service au Public (MSAP) et attente d'une labélisation

✓ Culture :

Y-a-t-il un intérêt fort à identifier et organiser un festival culturel récurrent d'ampleur ou l'accueil de résidences d'artistes sur le territoire?

Action : L'étude de besoin sur la salle multidimensionnelle (intégrant la culture) est portée en lien avec la commission sport. Par ailleurs, une réflexion est engagée sur l'accueil d'une troupe de théâtre à résidence.

ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE



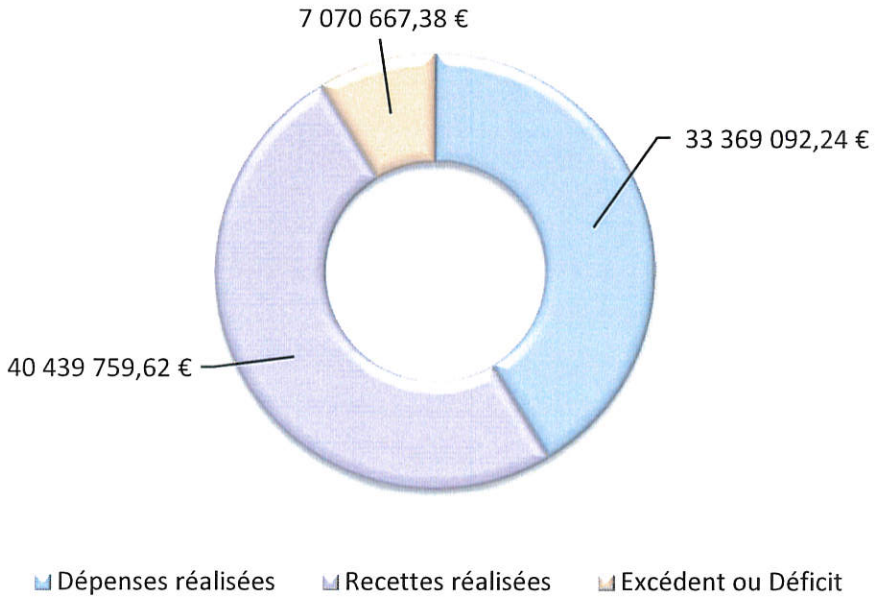
RÉTROSPECTIVES 2018

Un élément déterminant du contexte de préparation des Budgets primitifs 2019 est la situation des finances de la CCCE à l'issue de l'exercice 2018 avec notamment une analyse :

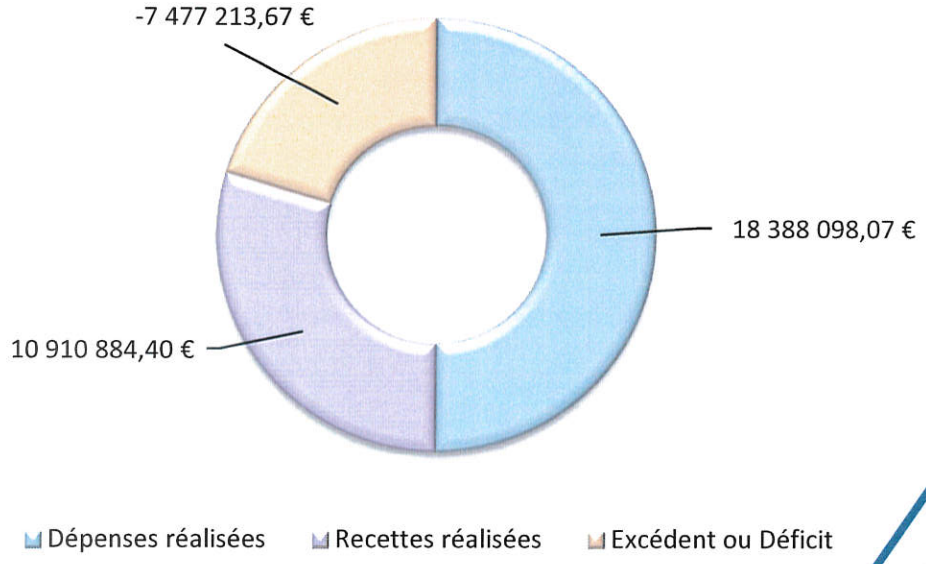
- des résultats de clôture 2018 de l'ensemble des budgets
- des indicateurs et ratios financiers
- de la dette

2.1. CA 2018 - BUDGET GÉNÉRAL

Section de Fonctionnement



Section d'Investissement



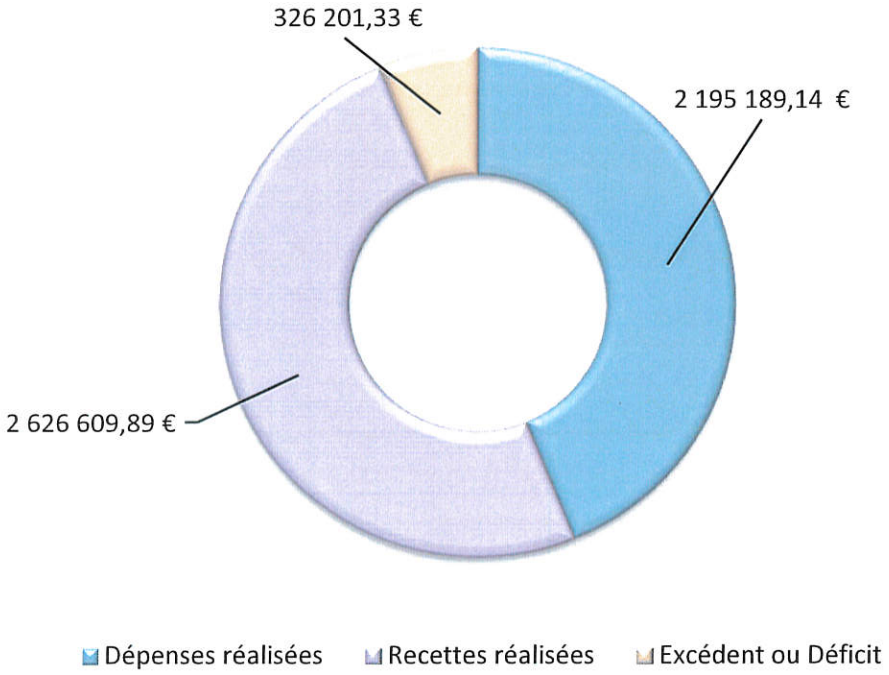
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018
BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Solde de fonctionnement	7 299 338,20 €	6 488 637,62 €	7 070 667,38 €
Excédent cumulé antérieur	1 565 050,41 €	1 364 388,61 €	853 026,23 €
Résultat de clôture	**8 864 388,61 €**	**7 853 026,23 €**	**7 923 693,61 €**

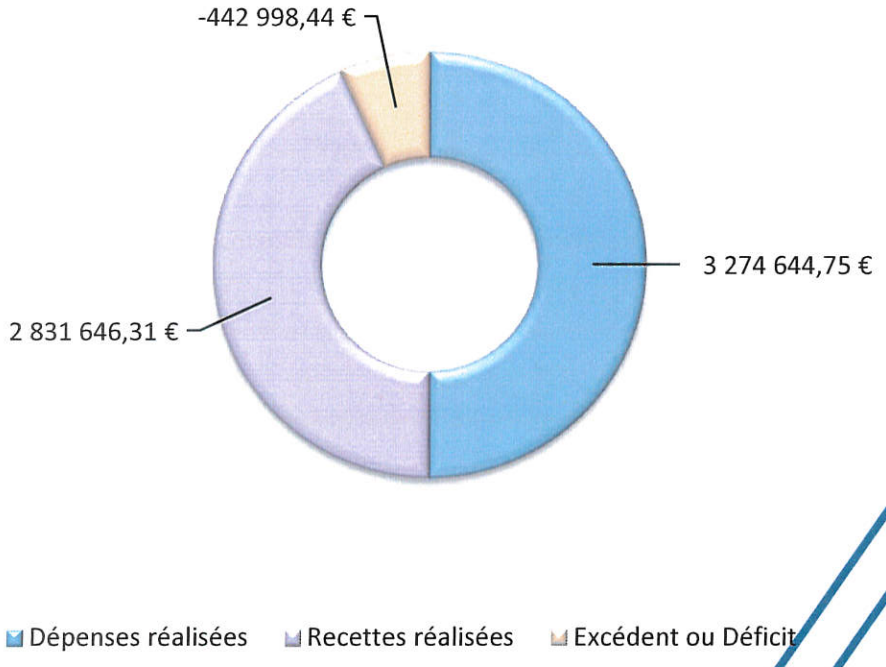
Section d'investissement	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Solde d'investissement	4 051 363,75 €	5 387 986,94 €	- 7 477 213, 67 €
Excédent cumulé antérieur	5 209 900,48 €	9 261 264,23 €	14 649 251,17 €
Résultat de clôture	**9 261 264,23 €**	**14 649 251,17 €**	**7 172 037,50 €**
Restes à Réaliser	2 962 614,94 €	10 350 180,70 €	6 428 228,72 €
Résultat net de clôture	**6 298 649,29 €**	**4 299 070,47 €**	**743 808,78 €**

CA 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section de Fonctionnement



Section d'Investissement

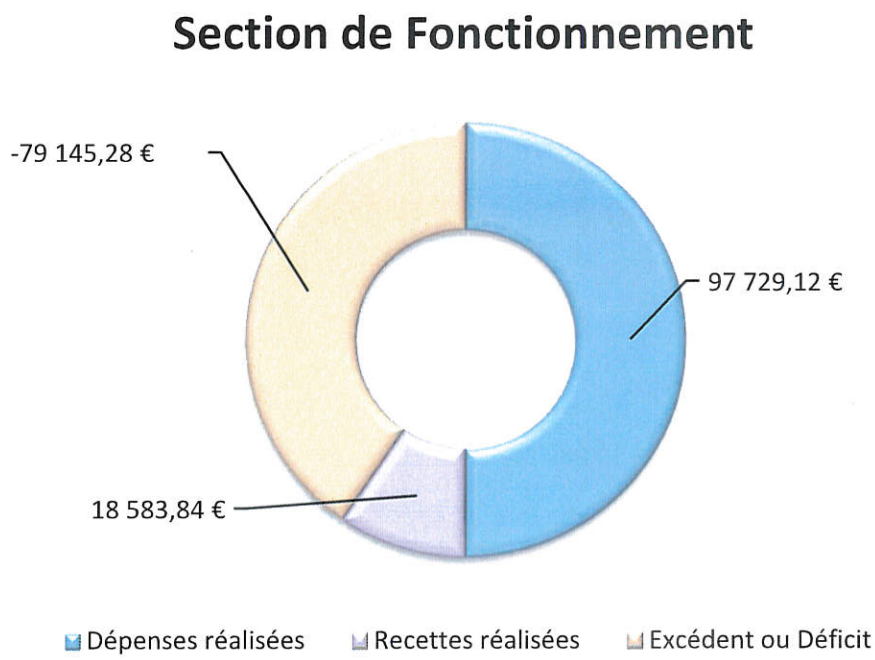


RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018
BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Solde de fonctionnement	757 734,63 €	980 200,03 €	326 201,33 €
Excédent cumulé antérieur	702 617,03 €	790 331,38 €	1 434 102,08 €
Résultat de clôture	**1 460 351,66 €**	**1 770 531,41 €**	**1 760 303,41 €**

Section d'investissement	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Solde d'investissement	-618 844,96 €	821 099,73 €	- 442 998,44 €
Excédent cumulé antérieur	525 455,74 €	-93 389,22 €	727 710,51 €
Résultat de clôture	**-93 389,22 €**	**727 710,51 €**	**284 712,07 €**
Restes à Réaliser	576 631,06 €	1 064 139,84 €	172 443,37 €
Résultat net de clôture	**-670 020,28 €**	**-336 429,33 €**	**112 268,70 €**

CA 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF



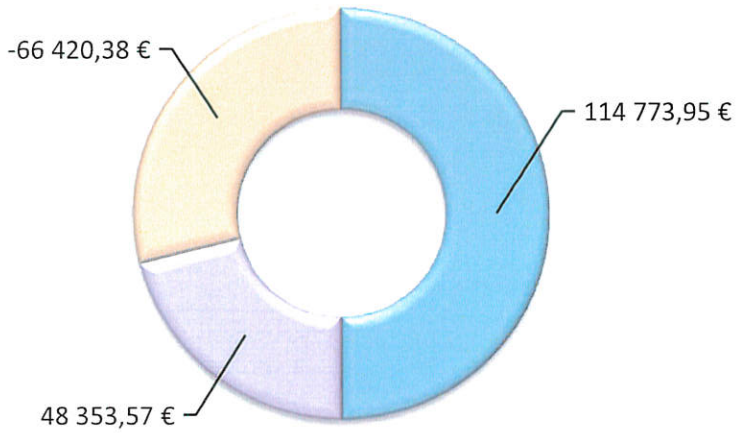
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018

(COMPRENANT LES DÉFICITS OU EXCÉDENTS ANTÉRIEURS) :

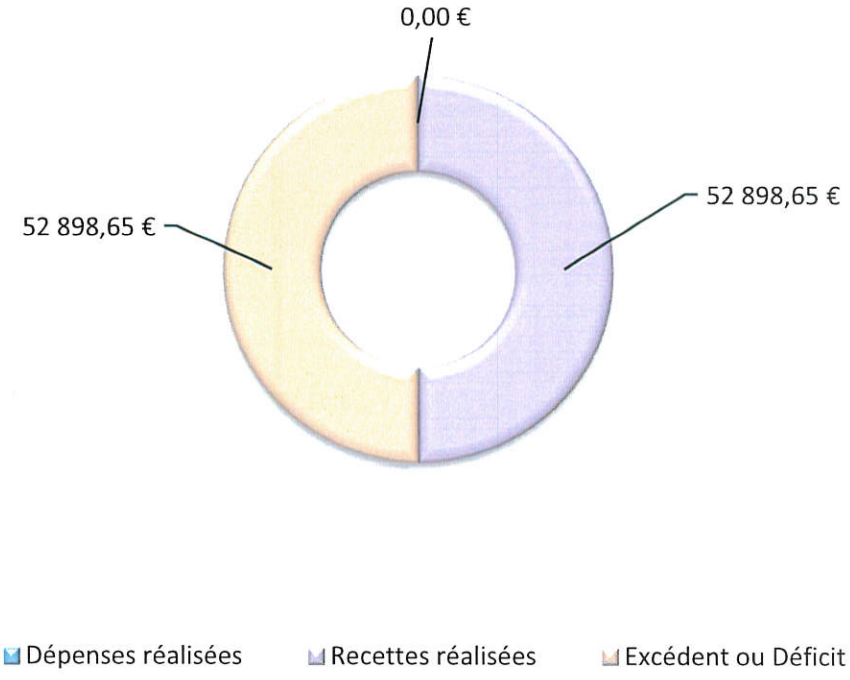
Section de fonctionnement : - 58 873,82€

CA 2018 RESTAURANT LA PETITE CARCASSONNE

Section de Fonctionnement



Section d'Investissement



RÉSULTATS DE CLÔTURE 2018

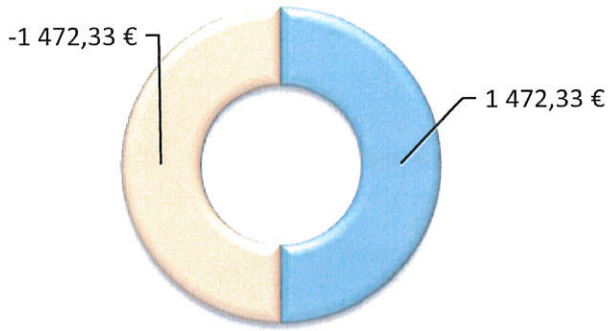
(COMPRENANT LES DÉFICITS OU EXCÉDENTS ANTÉRIEURS) :

Section de fonctionnement : - 201 743,60 €

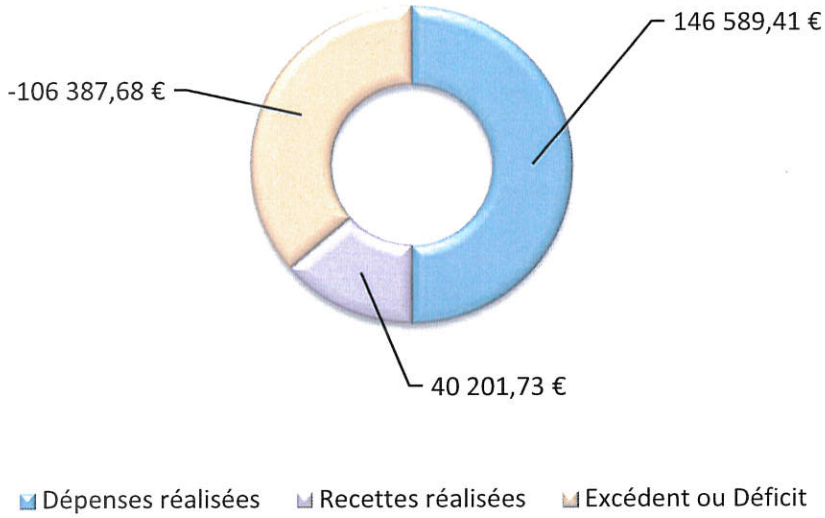
Section d'investissement : - 8 923,55 €

CA 2018 BUDGET BOIS ET ÉNERGIE

Section de Fonctionnement



Section d'Investissement



RÉSULTATS DE CLÔTURE 2018

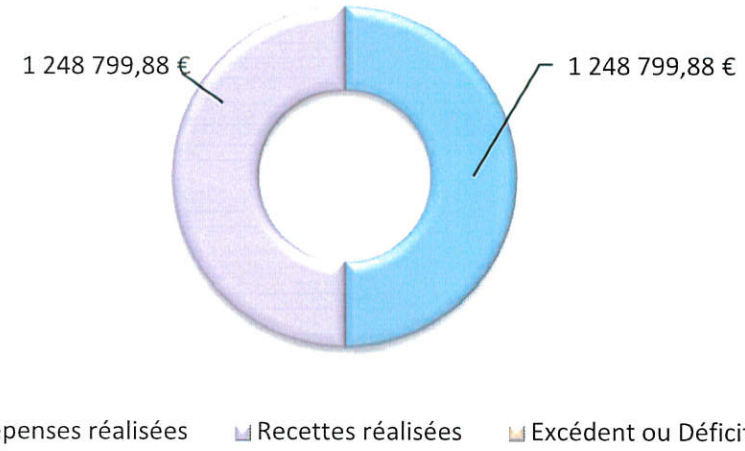
(COMPRENANT LES DÉFICITS OU EXCÉDENTS ANTÉRIEURS) :

Section de fonctionnement : 8 475,11 €

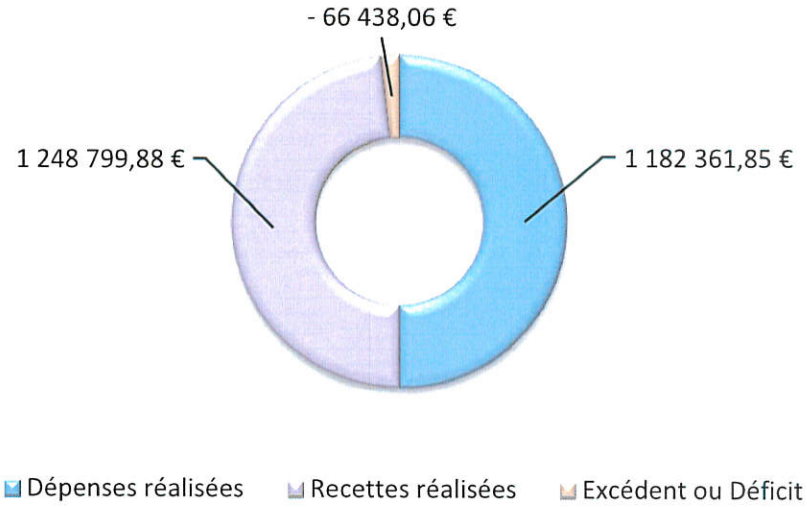
Section d'investissement : - 26 094,41 €

CA 2018 BUDGET ZA ENTRANGE

Section de Fonctionnement



Section d'Investissement



RÉSULTATS DE CLÔTURE 2018

(COMPRENANT LES DÉFICITS OU EXCÉDENTS ANTÉRIEURS) :

Section de fonctionnement : 224 321,65 €

Section d'investissement : - 533 151,70 €

Budget ZA de Kanfen et d'Hettange-Grande : Aucune réalisation n'a été effectuée sur ces 2 budgets en 2018 qui sont en attente de clôture. La trésorerie n'ayant pas validé les écritures proposées depuis 2015.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

La capacité d'autofinancement du budget principal				
	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Recettes réelles de fonctionnement	36 395 891,31 €	38 684 618,14 €	39 564 178,87 €	40 439 759,62 €
Dépenses réelles de fonctionnement	30 218 322,32 €	31 067 561,95 €	32 212 433,15 €	32 066 708,95 €
Epargne brute (CAF brute)	**6 177 568,99 €**	**7 617 056,19 €**	**7 351 745,72 €**	**8 373 050,67 €**

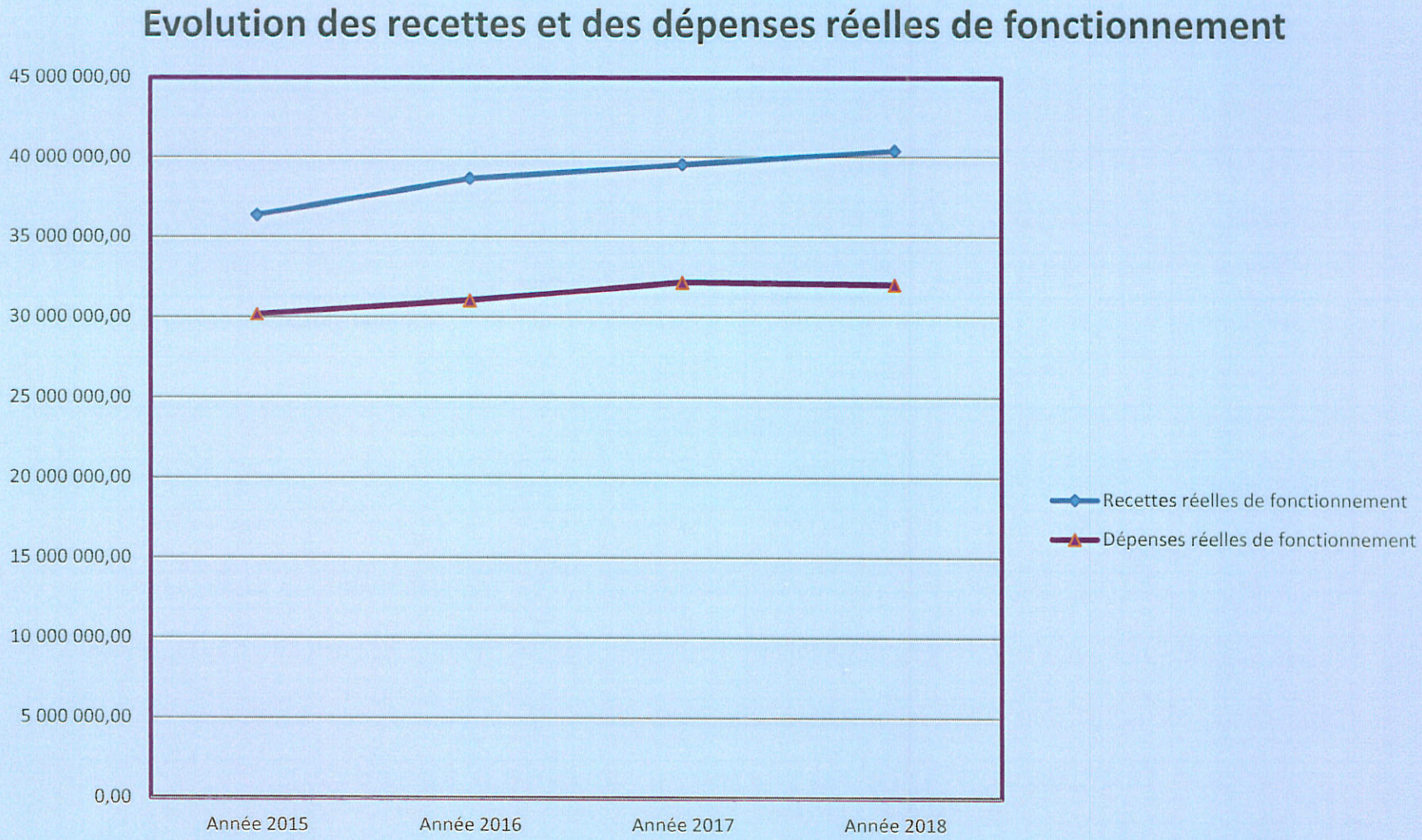
Equilibre financier				
	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Epargne brute (CAF brute)	6 177 568,99 €	7 617 056,19 €	7 351 745,72 €	8 373 050,67 €
Intérêts de la dette	368 102,08 €	316 992,60 €	407 328,18 €	449 832,11 €
Epargne de gestion	6 545 671,07 €	7 934 048,79 €	7 759 073,93 €	8 822 882,78 €
Remboursement en capital	731 423,20 €	1 047 933,59 €	1 169 826,13 €	1 127 567,96 €
Epargne nette (CAF nette)	**5 446 145,79 €**	**6 569 122,60 €**	**6 181 919,59 €**	**7 245 482,71 €**

* Recettes réelles de fonctionnement : Total des recettes minorées du montant de la dotation aux amortissements

* Dépenses réelles de fonctionnement : Total des dépenses minorées du montant de la dotation aux amortissements

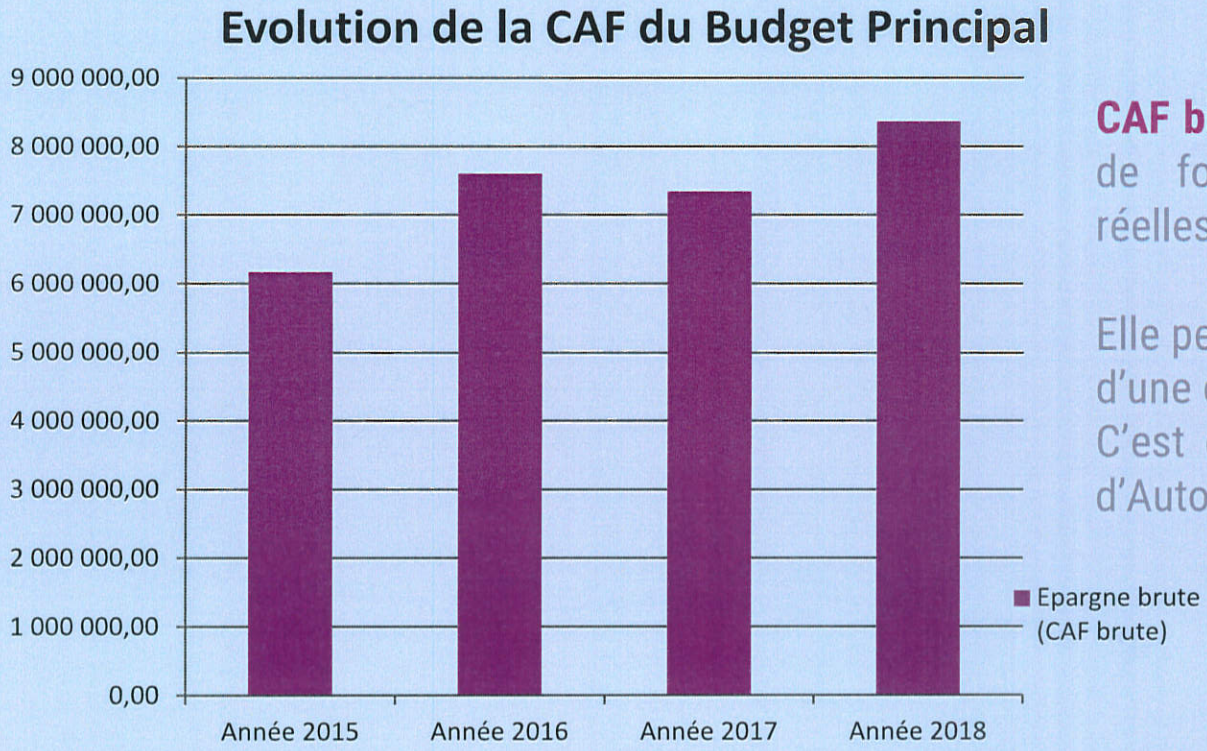
* Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS



Entre 2015 et 2019, les dépenses réelles progressent moins vite que les recettes réelles. La CCCE évite ainsi l'effet ciseau.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS



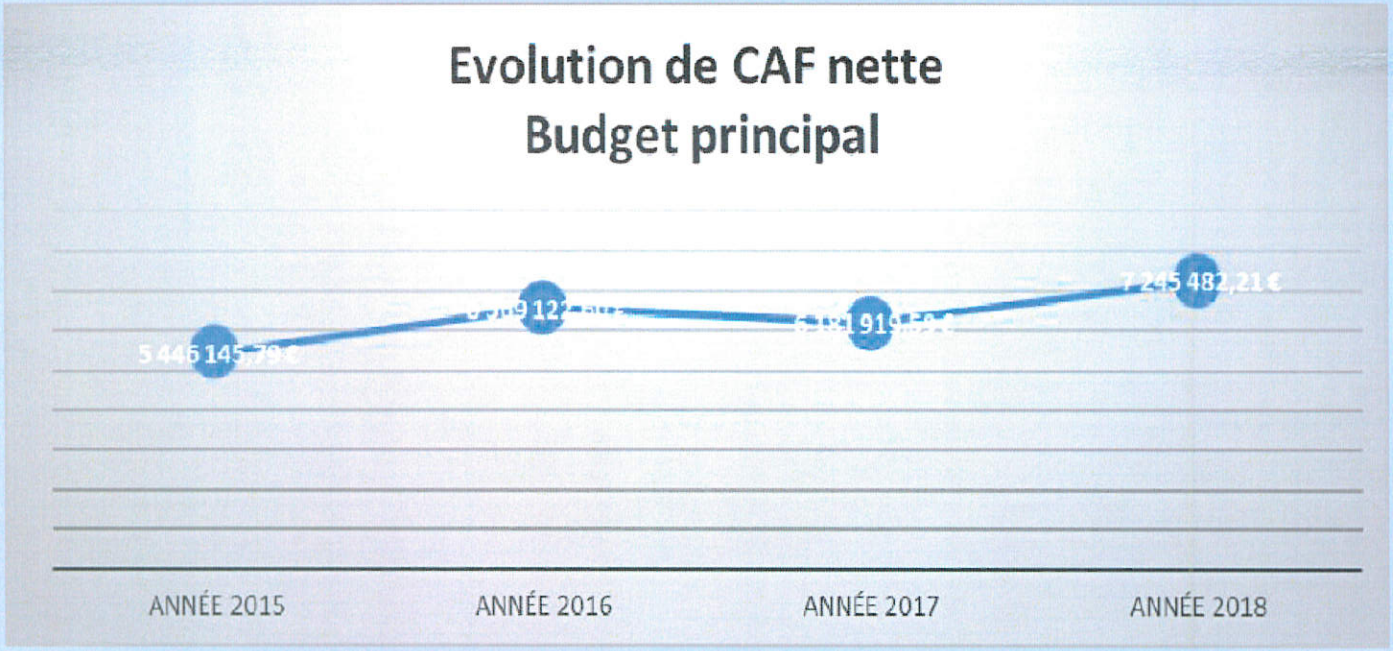
CAF brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité.
C'est ce qu'on appelle la CAF (Capacité d'Autofinancement)

La CAF brute du budget général ne cesse d'augmenter depuis 2014. Légère baisse en 2017.

A souligner que les recettes exceptionnelles provenant du remboursement contentieux de la piscine n'ont pas été prises en compte dans les recettes réelles afin de ne pas « fausser » le résultat de l'épargne brute. Ces remboursements représentent : en 2015 : 470 212,37 € / en 2016 : 849 608,15 € et en 2017 : 420 265,98 €.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS



La CAF nette : est l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette

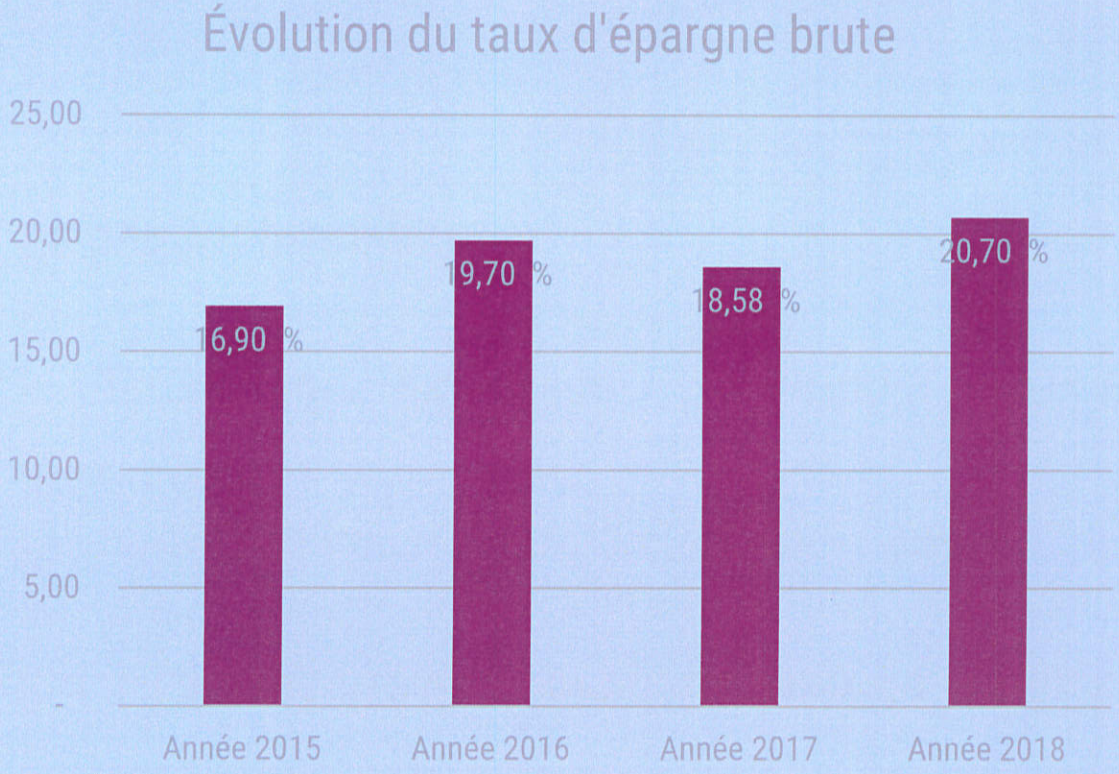
La CAF nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de la dette.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

Le taux d'épargne brute : La CAF brute/Recettes réelles de fonctionnement

Il est généralement admis qu'un ratio situé entre 8% et 15% est satisfaisant.

Le taux de la CCCE est donc plus favorable.



Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir et rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

2.3. LA DETTE

2.3.1 La capacité de désendettement de la CCCE

La CAF brute est également utilisée pour l'analyse de la capacité de désendettement. Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière d'une collectivité.

Il permet de déterminer le nombre d'année nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette.

Le budget principal

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Encours dette (au 31/12)	18 810 231,80 €	19 637 370,20 €	22 559 475,51 €	21 431 907,45 €
CAF brute	6 177 568,99 €	7 617 056,19 €	7 351 745,72 €	8 373 050,67 €
Capacité de désendettement (en années)	**3,04**	**2,58**	**3,07**	**2,56**

Rappelons que la loi fixe un plafond qui est de 12 ans pour les communes et EPCI.

La CCCE se situe largement en dessous de ce seuil. Le recours à l'emprunt est donc maîtrisé.

2.3. LA DETTE

Le budget assainissement

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Encours dette (au 31/12)	8 059 444,42 €	7 781 607,36 €	10 452 118,48 €	9 983 977,36 €
CAF brute	1 178 525,01 €	1 220 765,94 €	1 880 318,42 €	790 053,47 €
Capacité de désendettement (en années)	**6,84**	**6,37**	**5,56**	**12,64**

Les budgets consolidés

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Encours dette (au 31/12)	26 869 676,22 €	27 418 977,56 €	33 011 593,99 €	31 415 884,81 €
CAF brute	7 356 094,00 €	8 837 822,13 €	9 232 064,14 €	9 163 104,14 €
Capacité de désendettement (en années)	**3,65**	**3,10**	**3,58**	**3,43**

2.3. LA DETTE

En 2019, la CCCE gère 20 emprunts sur l'ensemble de ces budgets (Y compris celui lié au transfert de la compétence « gestion des aires des gens du voyage ». Le paiement s'effectue directement auprès de la commune de Hettange-Grande via une convention de reversement de prêt).

Aucun emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2018, bien qu'un emprunt au niveau de l'Autorisation de Programme n°2 (voirie) avait été acté en 2018.

En 2019, le budget assainissement devra rembourser le capital d'un nouvel emprunt à taux zéro provenant de l'AERM.

A noter que deux emprunts se sont soldés en 2018 pour le budget général.

2.3. LA DETTE

2.3.2 La structuration de la dette 2019

CCCE - Budget principal												
N°	Organisme prêteur / Objet	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2019	Montant des interêts à verser en 2019	Montant des amortissements à verser en 2019	Annuité 2019	Taux	Type taux
E8	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 200601 Résidence automne	25/05/2006	15	M	25/04/2021	180 000,00 €	34 667,41 €	998,99 €	14 506,21 €	15 505,20 €	3,5600	Fixe
E13	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 200801 stade Entrange + tx VICC	25/05/2008	15	T	25/02/2023	1 500 000,00 €	527 716,75 €	21 087,19 €	115 584,89 €	136 672,08 €	4,3500	Fixe
E2	DEXIA EMPRUNT 200501 Reprise prêt HG	01/08/2008	14	S	01/02/2021	1 000 422,31 €	229 063,49 €	7 371,20 €	89 241,64 €	96 612,84 €	3,5100	Fixe
E3	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 201201 tx voirie	05/09/2012	15	T	05/10/2027	1 000 000,00 €	679 703,88 €	30 199,21 €	62 459,55 €	92 658,76 €	4,6000	Fixe
E10	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 201301 tx ERA/VICC	25/11/2013	20	T	25/11/2033	2 000 000,00 €	1 612 488,02 €	43 270,72 €	85 192,31 €	128 463,03 €	2,7000	Révisable
E11	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 201401 travaux	05/03/2014	21	T	05/12/2034	2 000 000,00 €	1 695 007,84 €	45 557,05 €	82 519,82 €	128 076,87 €	2,7000	Révisable
E12	LA BANQUE POSTALE EMPRUNT 201402 tx ERA/VICC	01/09/2014	25	T	01/06/2039	3 000 000,00 €	2 694 840,04 €	29 265,50 €	113 400,81 €	142 666,31 €	1,4700	Révisable
E14	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATIONS EMPRUNT voirie	24/12/2014	40	T	20/12/2056	10 568 300,00 €	10 091 183,68 €	173 634,65 €	279 212,47 €	452 847,12 €	1,7500	Révisable
E16	COMMUNE HETTANGE GRANDE Aire Accueil Gens du Voyage	19/04/2017	10	A	23/10/2026	490 120,00 €	424 346,00 €	13 902,00 €	35 110,00 €	49 012,00 €	4,4000	Fixe
E17	CREDIT MUTUEL EMPRUNT travaux AP2	15/12/2017	20	T	30/11/2037	3 600 000,00 €	3 442 890,34 €	47 366,47 €	159 320,77 €	206 687,24 €	1,4000	Fixe
					Total	**25 338 842,31 €**	**21 431 907,45 €**	**412 652,98 €**	**1 036 548,47 €**	**1 449 201,45 €**		

Le capital restant dû au 31/12/2019 sera de **20 395 358,98 €**

3. LA DETTE

CCCE - Budget assainissement collectif												
N°	Organisme prêteur / Objet	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2019	Montant des interêts à verser en 2019	Montant des amortissements à verser en 2019	Annuité 2019	Taux	Type taux
E6	CREDIT AGRICOLE Emprunt 200701 tx asst	21/06/2007	15	T	30/01/2022	2 000 000,00 €	544 589,78 €	19 059,84 €	160 255,96 €	179 315,80 €	3,9300	Fixe
E4	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE Emprunt 200801 tx asst	25/05/2008	20	T	25/02/2028	1 300 000,00 €	746 958,80 €	32 935,01 €	66 494,35 €	99 429,36 €	4,5600	Fixe
E7	CREDIT AGRICOLE Emprunt 201201 inv.asst Beyren Puttel.	05/02/2013	20	T	05/11/2032	500 000,00 €	393 332,91 €	17 238,04 €	20 710,80 €	37 948,84 €	4,4700	Fixe
E5	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE Emprunt 201301 tx asst	25/11/2013	20	T	25/11/2033	1 000 000,00 €	806 244,01 €	21 635,35 €	42 596,17 €	64 231,52 €	2,7000	Révisable
E 1	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS Emprunt 2014	24/12/2014	40	T	23/12/2056	4 637 000,00 €	4 494 289,24 €	77 596,59 €	83 515,53 €	161 112,12 €	1,7500	Révisable
E9	AGENCE DE L'EAU	01/02/2015	10	A	01/02/2024	14 140,00 €	8 484,00 €	0,00 €	1 414,00 €	1 414,00 €	0,0000	Taux 0
E12	CREDIT MUTUEL EMPRUNT construction station épuration	07/11/2017	25	T	30/11/2042	2 900 000,00 €	2 803 638,62 €	41 506,10 €	97 814,94 €	139 321,04 €	1,5000	Fixe
E10	AGENCE DE L'EAU	01/02/2017	10	A	01/02/2027	95 600,00 €	86 040,00 €	0,00 €	9 560,00 €	9 560,00 €	0,0000	Taux 0
E11	AGENCE DE L'EAU	01/02/2019	10	A	01/02/2028	100 400,00 €	100 400,00 €	0,00 €	10 040,00 €	10 040,00 €	0,0000	Taux 0
					Total	12 547 140,00 €	9 983 977,36 €	209 970,93 €	492 401,75 €	702 372,68 €		

Le capital restant dû au 31/12/2019 sera de **9 491 575,61€**

3. LA DETTE

CCCE - Budget bois et énergie												
N°	Organisme prêteur / Objet	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2019	Montant des interêts à verser en 2019	Montant des amortissements à verser en 2019	Annuité 2019	Taux	Type taux
E1	CREDIT MUTUEL / Emprunt Construction d'un hangar à palettes	15/12/2017	15	T	30/11/2032	67 000,00 €	62 883,39 €	705,24 €	4 164,16 €	4 869,40 €	1,1500	Fixe
					Total	67 000,00 €	62 883,39 €	705,24 €	4 164,16 €	4 869,40 €		

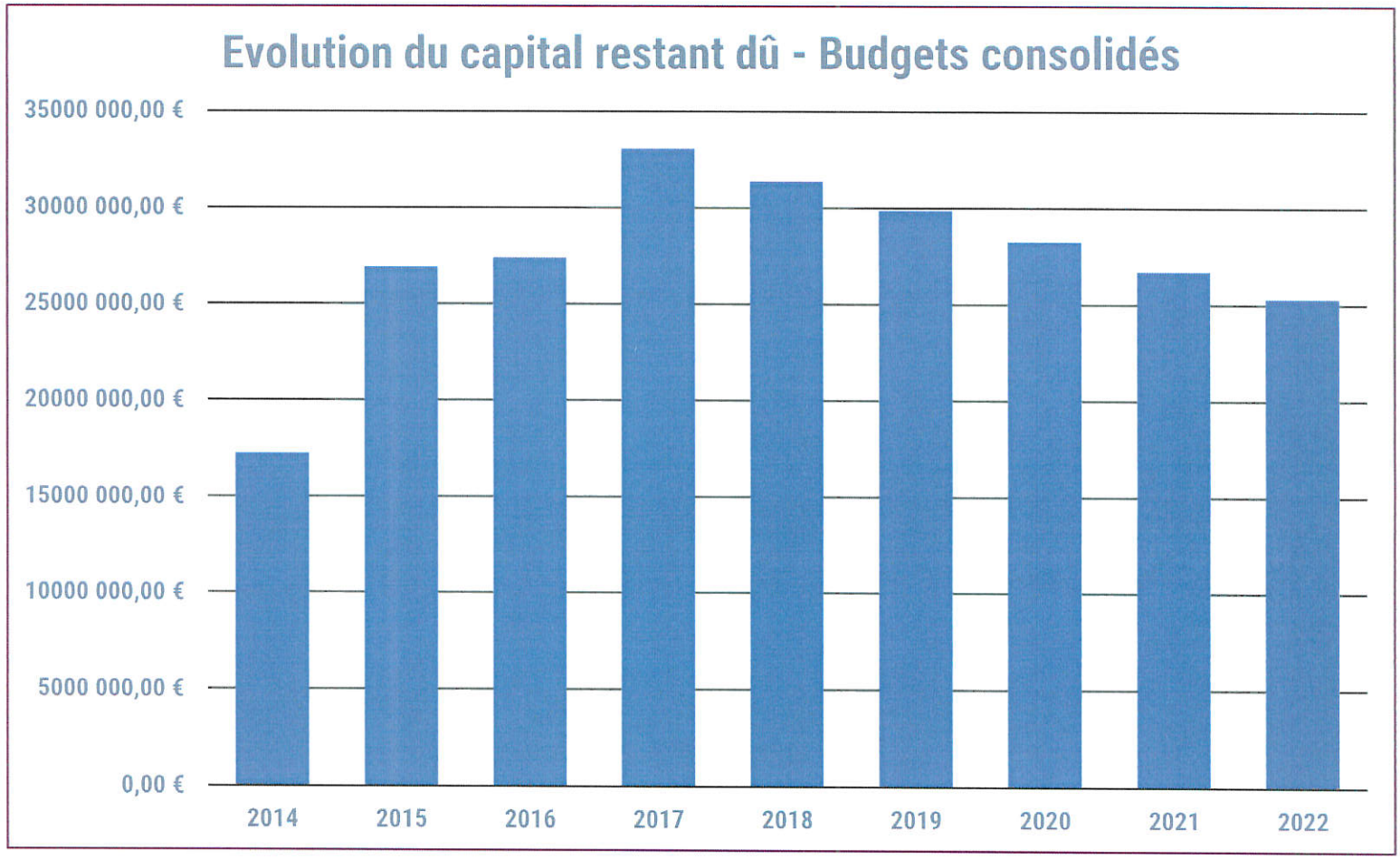
Le capital restant dû au 31/12/2019 sera de **58 719,23 €**

CCCE - Budgets consolidés				
Mt. initial	CRD 01/01/2019	Montant des intérêts à verser en 2019	Montant des amortissements à verser en 2019	Annuité 2019
37 952 982,31 €	31 478 768,20 €	623 329,15 €	1 533 114,38 €	2 156 443,53 €

Le capital restant dû consolidé au 31/12/2019 sera de **29 945 653,82 €**

3. LA DETTE

2.3.3 L'évolution de la dette



2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

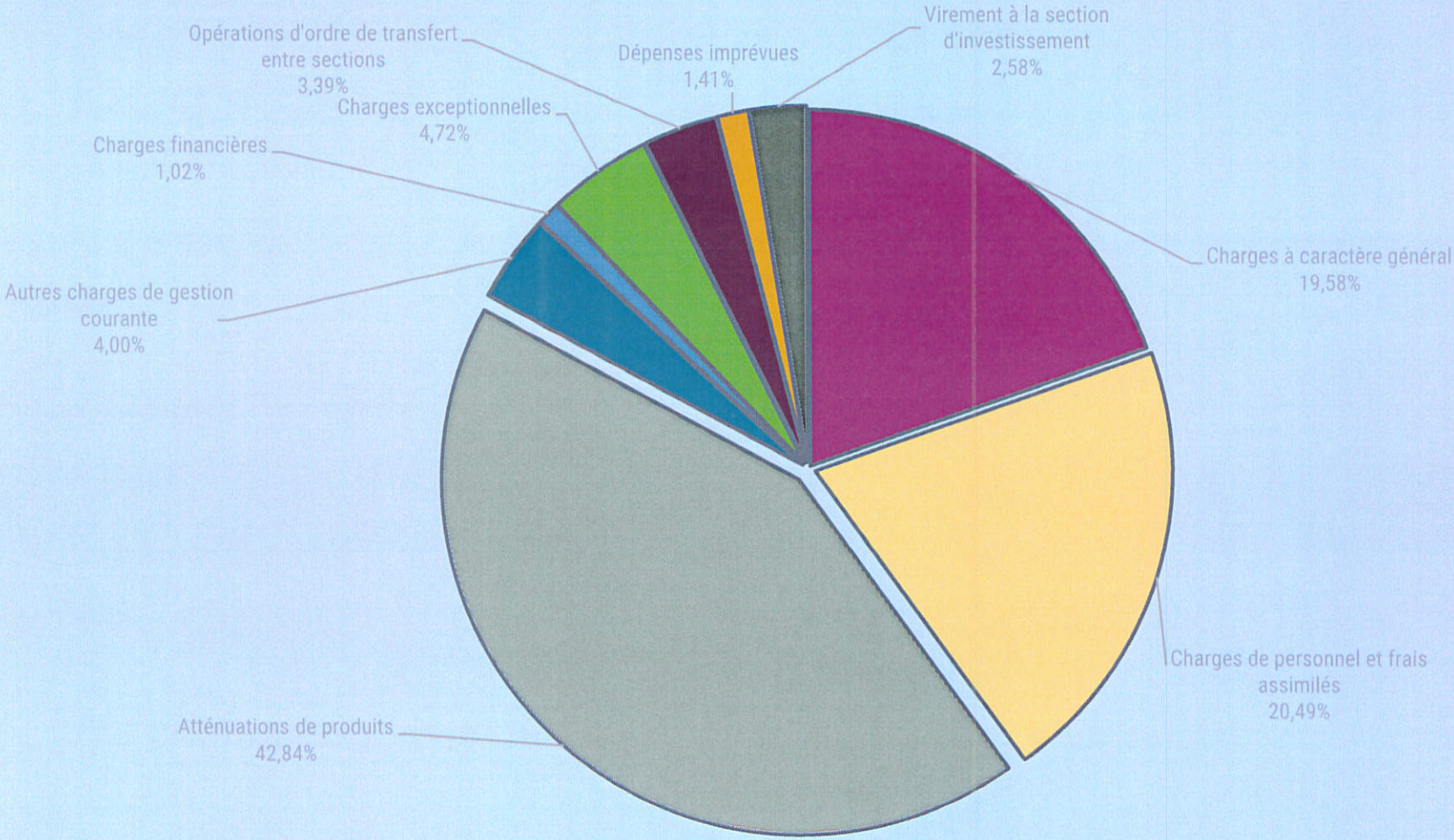
2.4.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2016	CA 2016	Budget Primitif 2017	CA 2017	Budget Primitif 2018	CA 2018	Prévisions 2019
011	Charges à caractère général	6 668 626,96 €	5 033 076,64 €	6 954 238,81 €	5 441 947,53 €	7 232 472,80 €	5 483 644,83 €	8 346 395,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 656 135,00 €	6 270 592,24 €	6 799 660,00 €	6 513 000,29 €	7 472 150,00 €	6 666 637,62 €	8 734 068,00 €
014	Atténuations de produits	17 396 803,00 €	17 437 933,00 €	17 666 000,00 €	17 844 369,00 €	17 948 610,00 €	17 858 178,43 €	18 262 767,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 157 832,30 €	1 999 843,57 €	1 784 510,00 €	1 991 578,51 €	2 094 922,01 €	1 597 473,42 €	1 703 528,91 €
66	Charges financières	451 000,00 €	316 992,60 €	450 200,00 €	407 328,18 €	465 406,00 €	449 832,11 €	433 902,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 027 003,19 €	9 123,90 €	2 022 948,19 €	14 209,64 €	2 018 003,19 €	10 942,54 €	2 012 033,22 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 165 000,00 €	1 167 326,14 €	1 340 825,00 €	1 293 354,39 €	1 310 000,00 €	1 302 383,29 €	1 443 477,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	- €	600 000,00 €	- €	600 000,00 €	- €	600 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 960 339,96 €	- €	2 360 522,00 €	- €	2 438 872,00 €	- €	1 098 346,98 €
Total		39 482 740,41 €	32 234 888,09 €	39 978 904,00 €	33 505 787,54 €	41 580 436,00 €	33 369 092,24 €	42 634 518,11 €

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

Prévisions structurées des dépenses de fonctionnement 2019



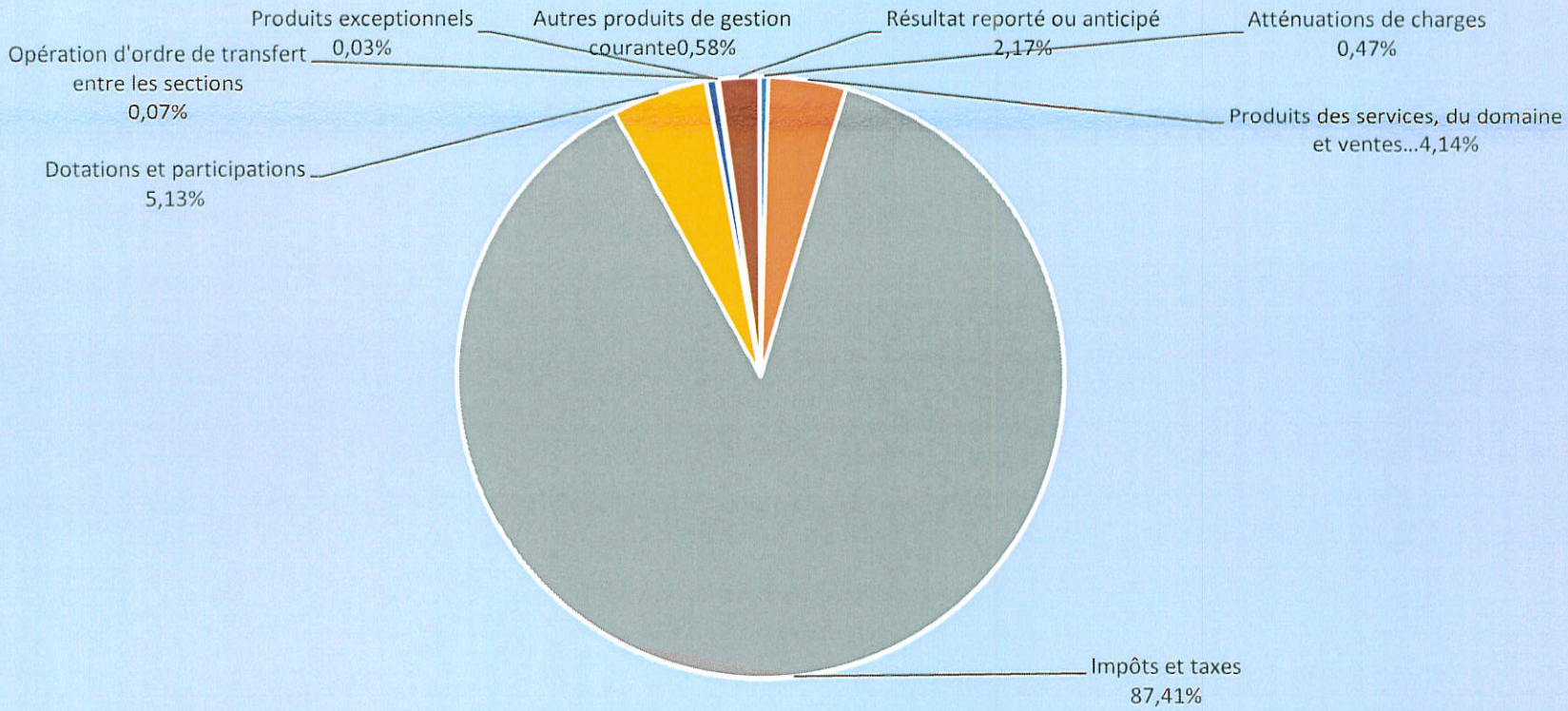
2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2016	CA 2016	Budget Primitif 2017	CA 2017	Budget Primitif 2018	CA 2018	Prévisions 2019
013	Atténuations de charges		63 347,80 €	25 000,00 €	232 379,07 €	70 000,00 €	220 796,86 €	200 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 581 390,00 €	1 493 271,83 €	1 461 720,09 €	1 832 412,13 €	1 848 717,00 €	1 400 254,26 €	1 766 398,00 €
73	Impôts et taxes	33 872 698,00 €	34 334 201,02 €	34 452 922,30 €	35 118 496,11 €	36 421 747,77 €	36 477 583,50 €	37 266 823,50 €
74	Dotations et participations	2 137 752,00 €	2 446 863,20 €	2 047 258,00 €	2 136 842,13 €	2 176 595,00 €	2 145 631,94 €	2 188 353,00 €
75	Autres produits de gestion courante	325 580,00 €	324 045,79 €	197 350,00 €	198 863,84 €	180 350,00 €	186 110,12 €	245 250,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	872 496,65 €	420 265,00 €	465 451,57 €	- €	9 382,44 €	14 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	- €	- €	10 000,00 €	9 980,31 €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
002	Résultat reporté ou anticipé	1 565 050,41 €	- €	1 364 388,61 €	- €	853 026,23 €	- €	923 693,61 €
Total		39 482 470,41 €	39 534 226,29 €	39 978 904,00 €	39 994 425,16 €	41 580 436,00 €	40 439 759,12 €	42 634 518,11 €

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

Prévisions structurées des recettes de fonctionnement 2019



LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Prévisions budgétaires par politiques communautaires. Celles-ci englobent l'ensemble des dépenses et/ou recettes liés aux actions des services et aux frais de structure des bâtiments (électricité…). Les frais de personnel ne sont pas inclus.



POLITIQUE PETITE ENFANCE

ENFANCE

Prévisions dépenses : 1 465 598€
Petite enfance/péri et extra-scolaire/mutualisation

- Les actions suivantes seront reconduites :
  - La gestion de la compétence extrascolaire et les participations au titre de la mutualisation pour les compétences communales périscolaires sont actuellement en cours de redéfinition avec les communes concernées. Si le dispositif actuel est conservé, les dépenses sont évaluées à 942 218€
  - Maintien de l'aide au financement de la formation BAFA en direction des adolescents et des adultes habitant le territoire
  - Maintien du Pass'Code et école du spectateur

Prévisions recettes : 2 338 698€ provenant essentiellement des reversements CAF (PSU, CEJ….) et des régies des multi-accueils

POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Prévisions dépenses 2 270 674€

Ce montant important est à relativiser puisqu'il intègre les écritures permettant de clôturer les budgets zone de Hettange-Grande et de Kanfen s 'élevant à 1 977 003,19 €.

Application de la convention de restitution du Foncier Bâti sur les ZA

- Aménagement du territoire :
  - Adhésion au Syndicat Europort :

Pour rappel le montant de la cotisation 2018 s'élevait à 45 494€. En 2019 la cotisation devrait être identique à 2019

La gouvernance d'Europort est actuellement en réflexion avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la CAM.

Des interrogations subsistent quant aux frais engagés par le concessionnaire (SODEVAM) et la détermination des futures contributions des EPCI membres.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- Adhésion à Moselle Attractivité - pour rappel la cotisation 2018 s'élevait à 38 285 €, en 2019 elle sera de 38 540 €
- Adhésion au pôle métropolitain transfrontalier : la cotisation 2019 est fixée à 0,30 centime /habitant soit 7 708 €

- Maintien des partenariats avec Alexis
- Participation aux projets de développement de l'IUT de Thionville. Le projet sur l'action des produits phytosanitaires sur la disparition d'insectes pollinisateurs a été retenu pour un coût de 30 000 € HT

- Prévisions recettes : 55 000,00 € provenant de la location des cellules commerciales à la MED (Maison des Entreprises) et de celles du bâtiment « Lidl »

LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

LES BUDGETS ZONES :

▶Deux budgets zones ont été clôturés administrativement et seront intégrés au budget général :

- ▶ le budget ZA Hettange-Grande
- ▶ le budget ZA Kanfen

(Il s'agit d'une obligation réglementaire de clôturer les budgets annexes dès lors que ceux-ci sont concédés)

En attente de la confirmation des écritures comptables par la DGFIP

Le budget général supportera donc les déficits constatés.

Afin de conserver une parfaite lisibilité budgétaire, deux services de comptabilité analytiques ont été créés sur le budget général

Une nouvelle définition des tarifs de vente des terrains a été validée afin de modifier l'équilibre financier de la zone (tarifs différenciés selon la proximité de l'axe de desserte)



POLITIQUE SPORTIVE

SPORT

Prévisions dépenses : 1 557 952€

- Piscine : 965 649 €

Dépenses relatives à l'exploitation (électricité, chauffage..), mais incluant un reliquat de 2018 de 176 000 € au titre de la DSP

- L'évènement « Citadelle Trophy » soutenu jusqu'en 2017 par la CCCE a changé d'orientation. Désormais est organisé un tournoi de type amateur prévu en juin 2019. Les dépenses sont estimées à 50 000 €

- Soutien aux événements organisés par les associations dans le cadre de festivités (anniversaires d'associations…) renforcé par la modification du règlement communautaire : 162 000€

- Participation au Tour de Moselle 2019 estimée à 14 000€

- Participation aux Tournois des Miniladies, CROSS USEP, stage multi-foot à Hettange-Grande….

SPORT

- Poursuite du programme Micado.Comcom







- Prise en charge des frais de transport des élèves des écoles du territoire pour permettre l'accès des enfants aux équipements sportifs communautaires (Gymnases, Dojos, Terrains de Tennis, Espace Nautique CAP VERT…) : 145 000€

Prévisions recettes : 379 890 € provenant pour l'essentiel de la régie piscine mais comprenant également le rachat de l'énergie photovoltaïque au stand de tir, la subvention du Conseil Départemental pour la location du Dojo et la régie tennis



POLITIQUE CULTURE & PATRIMOINE

CULTURE

Prévisions dépenses : 387 324€

- La saison Culturelle 2019 est une année de grand spectacle. Une manifestation d'ampleur sera proposée en juin 2019 pour une enveloppe estimée à 150 000 €
- Printemps musical en pays mosellan
- Programmation musicale estivale
- Partenariats avec les associations d'intérêt communautaire (subvention sur projet et anniversaire) et poursuite de la politique de soutien aux associations : 125 190€
- Participation CAUE : 10 000 €
- Les journées européennes du patrimoine se poursuivront en 2019. La participation au spectacle feu « la Graulich » en partenariat avec l'association des Vieilles Pierres reste encore incertaine.
- Bleuets et Coquelicots : 5ème et dernière année de partenariat. Une manifestation de clôture sera proposée pour une enveloppe de 66 500€

CULTURE

▶Mise en place d'un circuit itinérant de séances de cinéma plein-air

Aucune recette n'est attendue. En effet le Conseil Régional ne subventionne plus les dépenses liées aux prestations de suivi et de conseil relatives aux ravalements de façades



POLITIQUE TOURISME & RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES

TOURISME

Prévisions dépenses : 186 050€

Comprenant les frais de fonctionnement de la citadelle

- Développement de l'OT (classement obtenu et confirmé, commercialisation de produits assemblés, labellisation des sites...). La réserve naturelle nationale a reçu l'agrément de l'Education Nationale. L'agrément Education Nationale de Rodemack est en cours d'obtention.
- Développement des partenariats avec les différents acteurs comme le réseau des Villes Fortifiées, EUREGIO
- Subvention au Club Vosgien pour l'entretien des circuits de randonnées
- Cotisations annuelles auprès des réseaux touristiques partenaires : Atout France, Office de Tourisme de France, Fédération régionale des OTSI, Union départementale des OTSI, etc...: 8 500 €
- Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2019 et Salon du tourisme

TOURISME

- Création et diffusion d'une cartographie des chemins de randonnées pédestres et des pistes cyclables du territoire
- La Taxe de séjour a été instituée au 1er janvier 2018. Une annexe budgétaire spécifique sera créée conformément à la réglementation en vigueur. Pour mémoire le montant perçu en 2018 est d'environ 11 300€.
- Travail sur la commercialisation des produits touristiques et marketing territorial engagé par la commission
- Manifestations « Lumières d'hiver » et salon du tourisme seront reconduits et de plus grande ampleur

Prévisions recettes : 24 000 € émanant de la mise en place de la taxe de séjour, des recettes liées à la manifestation marché aux vins et à la régie de l'office du tourisme.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

ENVIRONNEMENT

Prévisions dépenses : 2 220 130€

- Dépenses liées à la collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés, au fonctionnement des déchetteries et de la Réserve naturelle.
- Participation au SYDELON : 1 690 000 € dont un reliquat de 2018 s'élevant à 126 335 €
- Mise en place d'animations pédagogiques diverses (RNN, fête de la nature, fête de la science…)
- Partenariat apicole renouvelé. Redéfinition d'une nouvelle convention et intégration de l'activité au sein de la Maison de la nature
- TEOM incitative : poursuite de l'expérimentation
- Le développement de la filière éolienne : les études se poursuivront tout au long de l'année 2019 : études de vents, d'acoustique et d'impacts sur l'environnement avec des mâts de mesures implantés sur Volmerange

Prévisions recettes : 361 753€

Recettes émanant principalement des actions de recyclage papier, verre, métaux et d'une subvention de la DREAL pour la réserve naturelle

GEMAPI

Prévisions dépenses : 540 130€

- Poursuite des programmes d'entretien de la végétation des syndicats de la Kissel et de la Boler
- Entretien sur le ruisseau des 4 Moulins et sur l'Altbach
- Participation Moselle Aval : 15 000 € (prestation de conseils et de formation à la prévention contre les inondations)

Prévisions recettes : 68 120€

Recettes émanant des subventions obtenues par l'AERM et des participations de la CAPFT et CCB3F

Politique Sociale

SOCIAL

Prévisions dépenses 161 123€

- Maintien des aides à l'aménagement de l'Habitat (CALM, etc...)
- Soutien à diverses associations : adhésion à la Mission Locale, ATAV, Elips....
- Création d'un chantier d'insertion : la constitution de l'opération sera effective en 2019. La phase de recrutement est engagée
- Le dispositif Solidacar
- Prise en compte de l'ouverture de la MSAP

Prévisions recettes : 187 600€ correspondant aux loyers versés par l'APADIC pour la location de la Résidence d'automne et aux loyers versés par le FJT bénéficiant d'une mise à disposition de la cuisine centrale.

Un avenant a été signé avec l'association APADIC pour minorer les loyers et tenir compte des surcoûts inhérents au PASA.

La CCCE s'est portée « garantie d'emprunt » pour l'opération PASA à hauteur de 600 000,00 €. Un bail à construction a été signé pour l'engagement des travaux.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

INFORMATIQUE :

Prévisions dépenses : 238 400€ (dont multimédia et 21 000 € pour la cotisation aménagement numérique)

- Poursuite de la réflexion sur la compétence informatique (logiciels hébergés et fin du remplacement des serveurs)
- L'expérimentation sur le travail en logiciels libres réalisée en 2018 s'avère difficile
- Maintenance des logiciels communaux et communautaires, et sécurisation des serveurs de la CCCE
- Etude pour la mise en place du RGPD

ETUDES ET RECHERCHES :

Prévisions dépenses : 406 000€ pour le financement des études suivantes :

- Etude sur la prise de compétence des Eaux Pluviales : 250 000 €

Etudes engagées en 2018 :

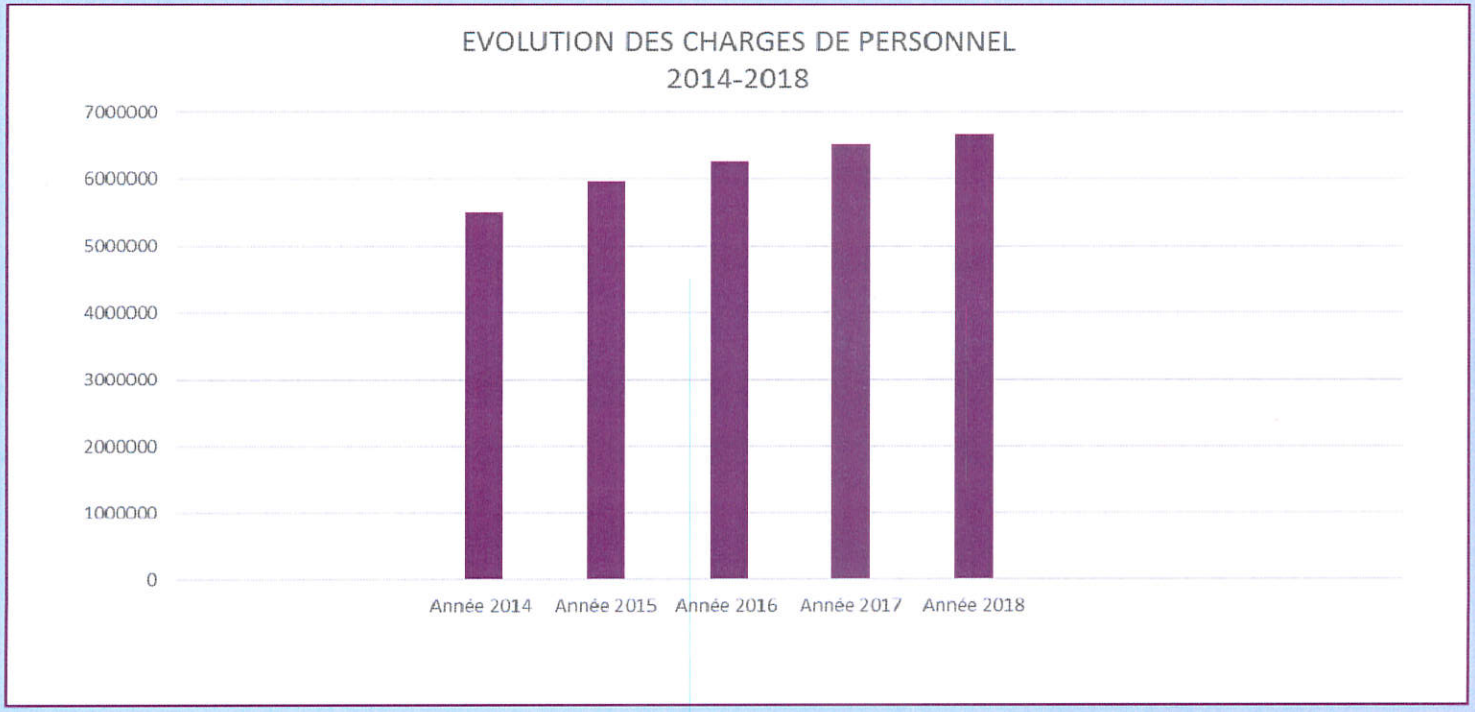
- Solde de l'étude sur la prise de compétence sur l'exploitation de l'eau potable : 46 600 €
- Etude pour le plan climat territorial air énergie : 58 425 €
- Etude sur la mobilité : 50 000 €

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

2.4.2 La consolidation des dépenses de personnel

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Charges de personnel et frais assimilés	5 508 851,19 €	5 957 989,92 €	6 270 592,24 €	6 513 000,29 €	6 666 637,62 €

Source : comptes administratifs



L'augmentation de la masse salariale depuis 2014 s'explique par :

- Relèvement des taux de participation de l'employeur aux mutuelles des agents ainsi que la prévoyance
- La mise en place du service multi-accueil de Hettange-Grande : 22 agents
- La mise en place de la STEP de Basse-Rentgen et de Hettange-Grande : 2 voire 3 agents
- L'absentéisme et le remplacement notamment au sein des effectifs de la petite enfance
- La mise en place d'une politique d'apprentissage :

  En 2018, 10 apprentis étaient répartis comme suit dans les services :
  - Informatique : 2
  - Finances : 1
  - Espaces verts : 1
  - Enfance : 2
  - Ressources humaines : 1
  - Communication : 3
- Intégration de compétences nouvelles : SIAU (7 agents), GEMAPI (1 agent), piscine (16 agents)

La masse salariale sera susceptible d'évoluer en fonction des éléments suivants :

Toutefois, ne peuvent être appréhendés :

- L'évolution des compétences et d'éventuelles mutualisations opérées avec les communes (Service RH/Paie – police communautaire…)
- Les éventuelles prises de compétences (eau potable, eaux pluviales, MSAP, chantier d'insertion)
- Le développement de la filière bois et énergie
- Les développements des compétences actuellement exercées en fonction des priorités définies par les élus lors des Assises territoriales
- Le développement du service SIAU en fonction du nombre croissant constaté de demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Les remplacements nécessaires, pour la petite enfance notamment

ETAT DU PERSONNEL A LA DATE DU 31/12/2018

Agents fonctionnaires stagiaires et titulaires				Femme	Homme	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE	Cat A	Attaché Principal	1		1	1		
		Attaché	4	4		4		
	Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe	3	3		3		
		Rédacteur	2	2		1	1	
	Cat C	Adjoint administratif Principal de 1ère classe	1	1		1		
		Adjoint administratif Principal de 2ème classe	8	6	2	8		
		Adjoint administratif	9	8	1	9		
FILIERE TECHNIQUE	Cat A	Ingénieur Principal	1		1	1		
		Ingénieur	2		2	2		
	Cat B	Technicien Principal de 1ère classe	3		3	3		
		Technicien Principal de 2ème classe	1		1	1		
		Technicien	4		4	4		
	Cat C	Agent de Maîtrise Principal	1		1	1		
		Agent de Maîtrise	7		7	7		
		Adjoint technique Principal de 1ère classe	2	2	0	1		1
		Adjoint technique Principal de 2ème classe	3	2	1	3		
		Adjoint technique	26	13	13	25		1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	Cat A	Conseiller socio-éducatif	0					
		Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1		1		
		Puéricultrice Hors Classe	1	1		1		
		Puéricultrice de classe normale	1	1		1		
	Cat B	Assistante socio-éducative principale	1	1			1	
		Assistante socio-éducative	1	1			1	
		Educateur principal de Jeunes Enfants	1	1		1		
		Educateur de Jeunes Enfants	6	6		5	1	
	Cat C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	9	9		6		3
		Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	11	10	1	8	3	
FILIERE ANIMATION	Cat C	Adjoint d'animation principal de 2 éme classe	2	2		2		
		Adjoint d'animation	14	14		11		3
TOTAUX			126	88	38	111	7	8

Agents non titulaires				Femme	Homme	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE	Cat A	Attaché Principal	1		1	1		
		Attaché	4	2	2	4		
	Cat B	Rédacteur	3	3		3		
	Cat C	Adjoint administratif	5	5		5		
FILIERE TECHNIQUE	Cat A	Ingénieur	1		1	1		
	Cat B	Technicien	4	1	3	4		
	Cat C	Adjoint technque	20	5	15	19		1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	Cat B	Educateur Principal de Jeunes Enfants	1	1		1		
		Educateur de Jeunes Enfants	1	1		1		
	Cat A	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1		1		
	Cat C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	6	6		6		
FILIERE CULTURELLE	Cat A	Attaché de conservatoire du patrimoine	1	1				1
FILIERE ANIMATION	Cat C	Adjoint d'animation	3	3		3		
TOTAUX			51	29	22	49	0	2

* Le personnel de la piscine n'a pas été intégré dans le présent tableau pour la MSAP et CTI ni apprentis, CUI, et stagiaires

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉPENSES DU PERSONNEL

	Montant CA 2018
Rémunération des agents fonctionnaires	2 482 431,14 €
Rémunération des agents contractuels	1 090 513,16 €
Rémunération des apprentis	28 894,32 €
Rémunération des stagiaires écoles	25 507,57 €
Rémunération NBI, SFT, IR	60 368,12 €
RI - TPP + HS	727 387,77 €
RI NON TIT + HS	260 830,84 €
TOTAL	4 675 932,92 €

* Ce tableau intègre exclusivement les éléments de rémunération des agents et ne fait pas apparaître les différentes charges

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

2.4.3 La stratégie fiscale 2019

Revalorisation des bases cadastrales 2019 : **+ 2,17%**

Depuis 2018, la revalorisation des bases de fiscalité est indexée sur l'inflation. Cette dernière est désormais égale au taux de variation entre novembre N-1 et novembre N-2 de l'indice des prix de la consommation harmonisé (IPCH).

Il n'y a pas de revalorisation négative des bases si l'inflation est négative : le coefficient de revalorisation vaut alors 1.

La revalorisation des bases cadastrales 2019 est ainsi égale au taux de variation, entre novembre 2017 et novembre 2018, de l'indice des prix à la consommation harmonisé soit **2,17%.**

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

La fiscalité des entreprises

- Augmentation du taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) dans le cadre de la majoration spéciale conformément au pacte fiscal et financier. Le taux passerait de 23,55% à 24,90% en 2019
- Confirmation du taux de TEOM institué à 0% et abandon de la redevance spéciale pour les entreprises

La fiscalité des ménages

- Augmentation du taux de TFB de 1% conformément au pacte fiscal et financier. Ce taux s'élèverait à 9,44% en 2019 (9,35 % en 2018).
- Pas d'augmentation de la TH et de la TFNB

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

Évolution des produits fiscaux depuis 2014							
	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Prévisions 2019	Evolution 2018/2019
Taxe Habitation	2 290 981,00 €	2 326 786,00 €	2 456 069,00 €	2 467 543,00 €	2 510 653,00 €	2 562 486,55 €	51 833,55 €
Foncier Bâti	5 483 062,00 €	5 846 158,00 €	6 003 140,00 €	6 236 725,00 €	6 429 570,00 €	6 611 446,86 €	181 876,86 €
Foncier non Bâti	16 712,00 €	17 599,27 €	17 718,00 €	17 773,00 €	17 994,00 €	18 407,28 €	413,28 €
Taxe additionnelle/taxe FNB	7 337,00 €	16 058,00 €	16 427,00 €	16 125,00 €	16 507,00 €	16 507,00 €	0,00 €
CFE	10 671 461,00 €	12 137 879,00 €	13 224 467,00 €	14 508 942,00 €	15 682 490,00 €	16 898 690,00 €	1 216 200,00 €
CVAE	3 034 332,00 €	3 087 402,00 €	3 724 449,00 €	2 964 283,00 €	2 897 551,00 €	2 270 560,00 €	-626 991,00 €
IFER	7 863 084,00 €	7 941 103,00 €	8 025 264,00 €	8 101 475,00 €	8 165 719,00 €	8 165 719,00 €	0,00 €
Allocations compensatrices	81 120,00 €	96 017,00 €	71 873,00 €	101 349,00 €	105 317,00 €	110 000,00 €	4 683,00 €
TASCOM	61 773,00 €	65 493,00 €	55 881,00 €	69 189,00 €	63 979,00 €	63 979,00 €	0,00 €
TOTAL :	29 509 862,00 €	31 534 495,27 €	33 595 288,00 €	34 483 404,00 €	35 889 780,00 €	36 717 795,69 €	828 015,69 €

Evolution des taux depuis 2014				
	TH	TFB	TFNB	CFE
2014	7,70%	8,65%	3,31%	17,16%
2015	7,70%	9,08%	3,31%	19,31%
2016	7,70%	9,17%	3,31%	20,77%
2017	7,70%	9,26%	3,31%	22,18%
2018	7,70%	9,35%	3,31%	23,55%
Prévisions 2019	7,70%	9,44%	3,31%	24,90%

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

La section d'investissement

Maintien d'un niveau d'investissement significatif en 2019.

Les Restes A Réaliser (RAR) sont conséquents et se déclinent comme indiqués ci-dessous :

Restes à réaliser 2018

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
Chapitre 024	Cessions		**120 000,00 €**
Chapitre 10			**1 985 000,00 €**
Chapitre 13	Subventions d'investissement		**546 397,10 €**
Chaptitre 16	Emprunts et dettes assimilées	**750,00 €**	**750,00 €**
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	**144 979,17 €**	
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	**594 474,77 €**	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	**1 111 700,74 €**	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	**7 228 471,14 €**	
dont AP n°2	*Travaux qualitatifs de voirie sur VICC*	*466 547,74 €*	
dont AP n°3	*Travaux citadelle*	*633 486,95 €*	
Chapitre 45	Opérations d'investissement sous mandat	**2 003 066,37 €**	**2 003 066,37 €**
Total		**11 083 442,19 €**	**4 655 213,47 €**

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

2.4.4 Les engagements pluriannuels

Depuis 2012, la CCCE a adopté des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements.

4 projets font l'objet d'une autorisation de programme :

- Travaux d'enfouissement des réseaux aériens : AP n°1 (prend fin en 2019)
- Travaux qualitatifs de voirie sur VICC: AP n°2
- Travaux de la citadelle : AP n°3
- Travaux d'aménagement numérique (en 2013) : AP n°4

Autorisation de programme : correspond à la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme donné

Crédits de paiement : constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant une année

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

Dans le cadre du BP 2019, des crédits sont inscrits pour chacune de ces autorisations de programme comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Situation au 31/12/2018 et prévisions 2019

Autorisations de programme			Crédits de paiement					
Numéro	**Libellé**	**Période**	**Montant total de l'AP**	**Inscrit en 2018**	**CA 2018**	**RAR 2018**	**BP 2019**	**Total BP 2019**
1	Travaux enfouissement des réseaux aériens	2012 à 2018	10 196 500,34 €	215 257,67 €	212 067,10 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
2	Travaux qualitatifs de voirie sur VICC	2012 à 2021	42 800 000,00 €	15 040 735,57 €	7 247 746,28 €	4 660 547,74 €	11 500 000,26 €	**16 160 548,00 €**
3	Travaux citadelle	2012 à 2021	23 000 000,00 €	2 935 706,58 €	375 262,11 €	633 486,95 €	1 155 000,05 €	**1 788 487,00 €**
4	Travaux aménagement numérique	2013 à 2019	6 500 000,00 €	3 793 040,00 €	3 208 640,00 €	0,00 €	450 000,00 €	**450 000,00 €**
Total			**82 496 500,34 €**	**21 984 739,82 €**	**11 043 715,49 €**	**5 294 034,69 €**	**13 105 000,31 €**	**18 399 035,00 €**

Crédits de paiement - Projections

AP 1 - Travaux d'enfouissement des réseaux aériens		
Montant global	Cumul du mandaté de 2012 à 2018	Solde
10 196 500	10 193 309,77	3 190,57

L'AP n°1 peut être clôturé

AP 2 - Travaux d'aménagement qualitatif de voirie communautaire				
Montant global	Cumul du mandaté de 2012 à 2018	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
42 800 000	23 390 488,82	16 160 548,00	5 800 000,00	156 000,18

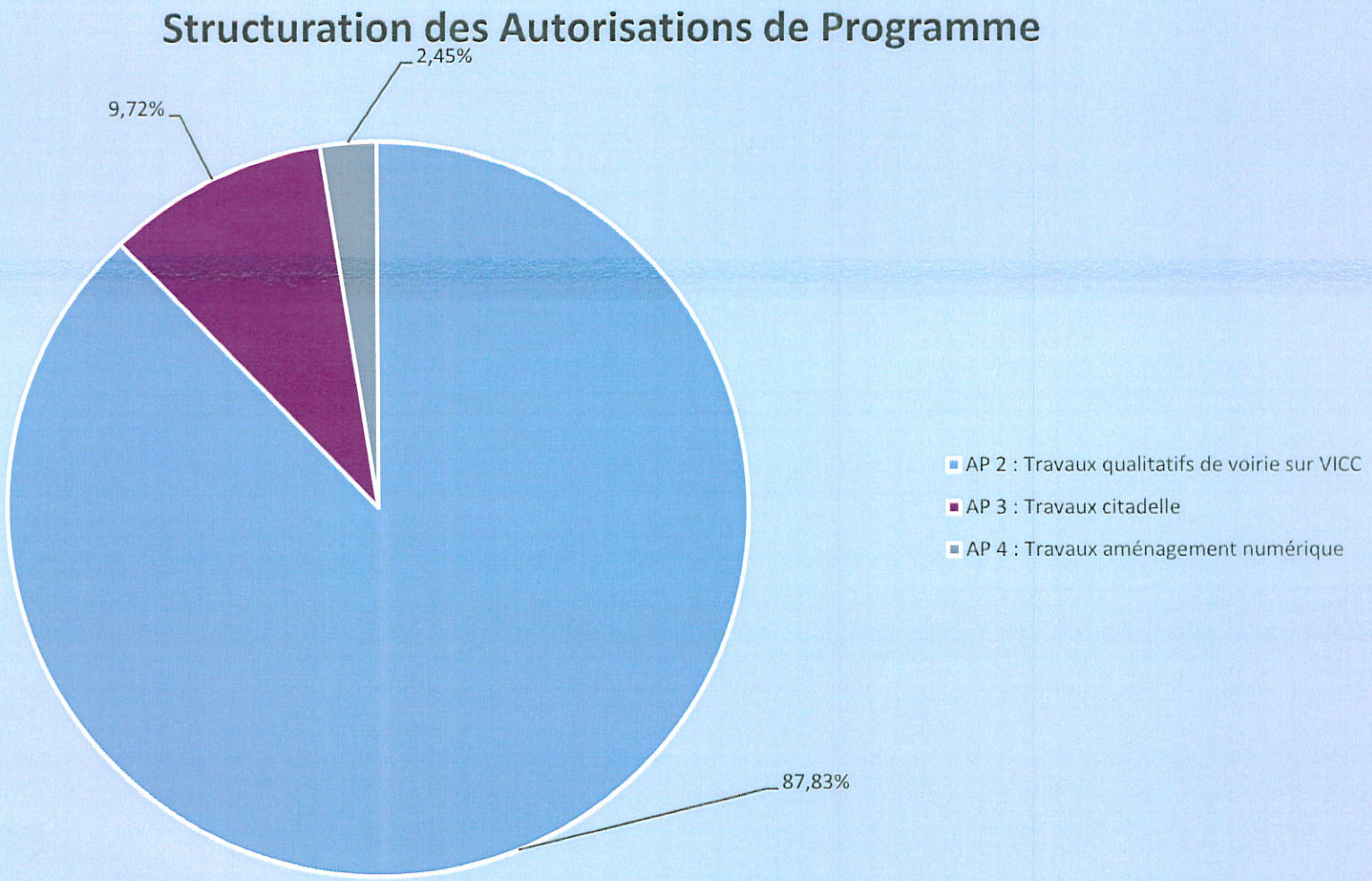
En 2019, il convient d'augmenter le montant global de l'AP n°2 de 2 707 037,00 €

AP 3 - Travaux citadelle				
Montant global	Cumul du mandaté de 2012 à 2018	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
23 000 000	6 341 162,06	1 788 487,00	7 435 175,50	7 435 175,44

AP 4 - Travaux aménagement numérique			
Montant global	Cumul du mandaté de 2012 à 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
6 500 000	5 361 844,09	450 000,00	688 155,91

Prolongation de l'AP N°4 jusqu'en 2020

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019



2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2019

2.4.5 Les autres programmes d'investissement

Ils sont présentés par politique.

A noter que ces prévisions ne tiennent pas compte des RAR 2018.



POLITIQUE PETITE ENFANCE

ENFANCE

Prévisions dépenses : 375 080€

- Programme très modeste qui consiste en des renouvellements et ajouts de matériel. Le principal poste de dépenses sera celui pour la construction d'une salle du personnel au Multi-Accueil de Volmerange : 290 000€ (travaux et mobilier)

Les recettes sont peu importantes, issues d'aides à l'investissement provenant de la CAF : 54 309 €.
Une demande d'aide DETR a été déposée spécifiquement pour le projet d'extension du multi-accueil de Volmerange.



POLITIQUE SOCIALE

SOCIAL

Prévisions dépenses : 57 300€

- Fin du programme de la construction :
  - d'une cuisine centrale sur la ZA d'Entrange (Solde des dépenses inclus dans les RAR)
  - d'une Maison Communautaire des Solidarités : 13 800 € achat de matériel informatique

- Résidence d'Automne :
  - Fin du Programme quinquennal de changement des fenêtres (RAR)
  - Travaux AD'AP :15 000€

- Poursuite de la politique d'amélioration de l'habitat notamment à travers les subventions « habiter mieux » : 20 000 €

- Soutien à l'association « Les Jardins d'Husange » : 9 600€

SOCIAL

Aucune recette nouvelle n'est attendue. Le solde des subventions octroyées par la région et l'Etat (FNADT) pour la construction de la cuisine centrale ont été comptabilisées dans les RAR 2018.

POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Prévisions dépenses : 1 630 318€

▶Développement des ZA de Hettange-Grande et Kanfen Hettange-Grande :

- Participations au concessionnaire SODEVAM pour les ZA de Kanfen et de Hettange-Grande : 700 000 €

- Poursuite des travaux sur le bâtiment Lidl en 2019 : 300 000€

▶Octroi d'aides aux entreprises (ACE): 100 000€

▶Projet d' Abattoir supra communautaire : 60 000€

L'infrastructure serait positionnée sur les terrains d'Europort du port d'Illange. Entrée de capitaux privés dans la constitution de la société (exploitation et investissement)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

▶Marché de fouilles archéologiques sur la ZA de Kanfen :
270 000 €



POLITIQUE SPORTIVE

SPORT

Prévisions dépenses : 1 010 700€

- Ces dépenses relèvent essentiellement de travaux à effectuer dans les bâtiments à caractère sportif :
  - Piscine : 789 000 €

    580 000 € prévus pour la construction de la chaufferie bois

    209 000 € prévus pour des travaux de sécurisation et de rénovation des vestiaires
  - Stand de tir : 137 000€ pour étude au niveau du chauffage et des problèmes de fissures. Des travaux AD'AP sont également prévus
  - Gymnase de Rodemack : travaux de menuiserie intérieures et extérieures, chauffe-eau : 35 000€
  - Gymnase Kanfen : travaux AD'AP, de vitrages, et chauffe-eau pour un montant de 46 700€

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

ENVIRONNEMENT

Prévisions dépenses : 1 414 000€

- Création de la Maison de la Nature : 600 000 €

- Pour le Centre Technique Environnemental (CTE) : 507 300€ prévus essentiellement pour le renouvèlement du parc des camions avec l'achat d'un BOM et d'un ampirol grue.

L'achat de conteneurs et de bennes sont également prévus…

- Pour les déchetteries : 82 450€
  - Achat de petit matériel et travaux : prévision de 60 000€ pour étude et travaux de mise en conformité des déchetteries

- Pour la Réserve Naturelle : 53 000€
  - Travaux de dé-végétalisation, étude agencement maison de la nature, dispositif de réalité augmentée

ENVIRONNEMENT

▶Le développement de la filière éolienne : l'activité consistera en la production d'énergie et un budget annexe pourra être créé.
La forme juridique sera constituée en 2019 : constitution d'une SAS (projet de statuts en cours).
Les montants des participations si capital croisé devront être déterminés. Une estimation de 150 000 € est prévue en 2019.

En recettes, sont attendues les subventions relatives au projet de construction de la maison de la nature. Des demandes de financement ont été effectuées en attente d'attribution. Le montant est estimé à hauteur de 30 % de la dépense.

GEMAPI

Prévisions dépenses : 742 298€

▶ Poursuite des travaux engagés par le syndicat Intercommunal de Curage de Cattenom et Environs sur le Warpich

▶ Lancement des maîtrises d'œuvre et des travaux sur :
- le ruisseau des 4 Moulins
- la Kissel
- l'Altbach

faisant suite aux études menées par le syndicat de la Boler et de la Kissel

▶ Achat d'un véhicule et de petit matériel

En recettes, sont inscrites les subventions attendues de l'agence de l'eau à hauteur de 497 500 €

INFORMATIQUE

Prévisions dépenses : 417 000€

Dépenses prévues pour l'achat de serveurs, licences, et antivirus pour les communes membres : 202 500 €

Pour les services communautaires : 214 500€

Achat d'un serveur de sauvegarde : 110 000

COMMUNICATION

Prévisions dépenses : 9 950€

Achat de petit matériel

CULTURE

Prévisions dépenses : 26 029€

Correspondant au maintien des aides et subventions pour les façades et à l'achat de petit équipement

TOURISME

Prévisions dépenses : 38 600€

Maintien de la politique de subventions des gîtes et chambres d'hôtes pour 28 000 €, étude sur de la signalétique et achat d'un logiciel

MULTIMÉDIA

Prévisions dépenses de 104 000€

Principalement pour l'achat de mallettes pédagogiques (intervention dans les écoles) et d'une étude relative à l'agencement du bâtiment

MAISON COMMUNAUTAIRE

Prévisions dépenses 348 500€

Comprenant essentiellement les travaux de raccordement à la chaufferie bois de Cattenom, l'achat de véhicules, ainsi que des travaux d'étanchéité du toit.

LOCAL MED

Prévisions dépenses : 38 000€

Ces dépenses concernent les travaux d'aménagement d'un local bureau pour les agents des services techniques.

Budget général 2019 - Section d'investissement

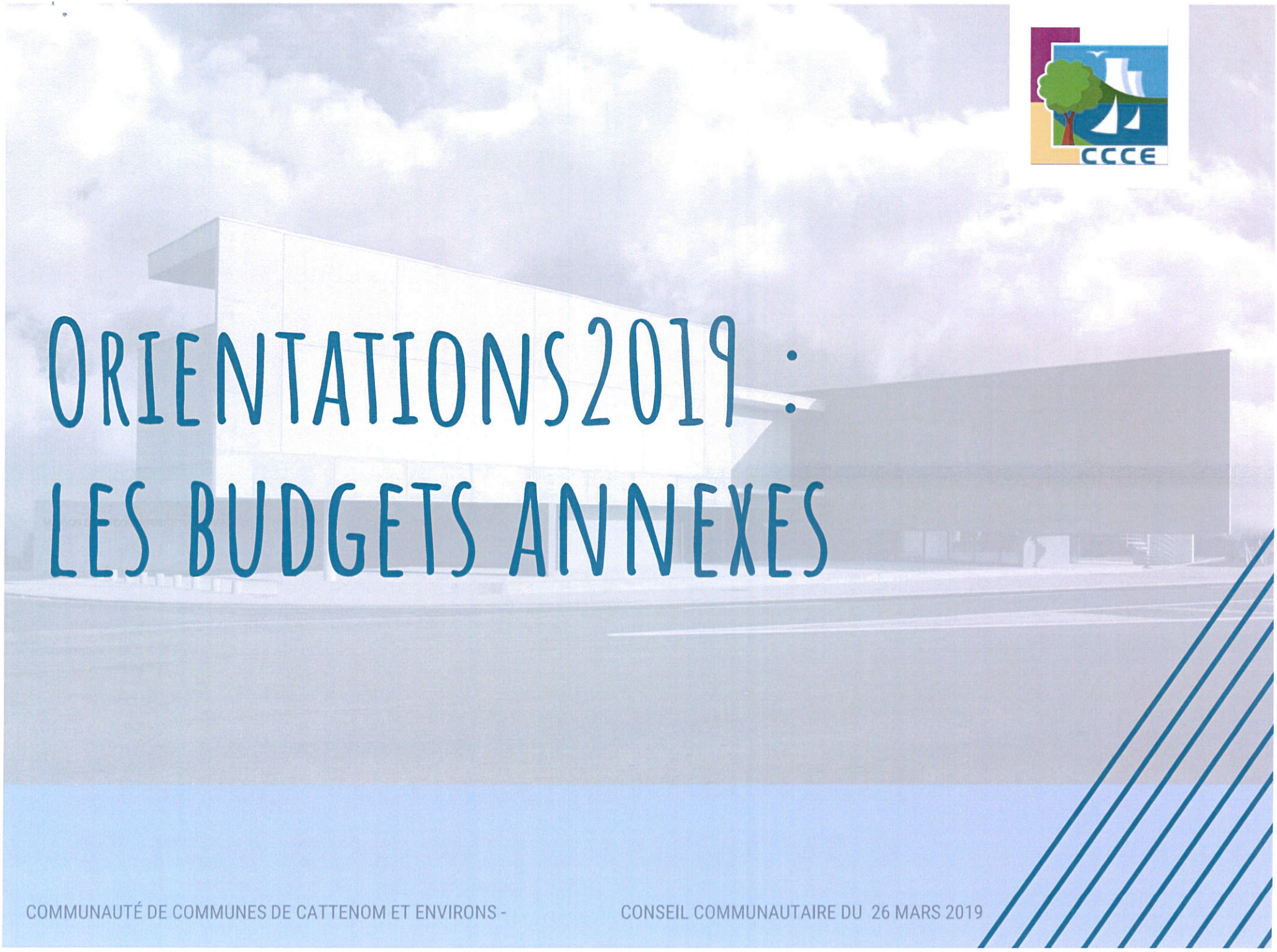
DEPENSES	Total BP 2019
RAR 2018	11 083 442,19 €
AP 2	11 500 000,00 €
AP 3	1 150 000,00 €
AP 4	450 000,00 €
MOD	2 533 662,00 €
s/total AP et RAR	**26 717 104,19 €**
Dépenses incompressibles	
Chap 204 - FC génériques	670 000,00 €
Chap 204 - FC voirie	270 000,00 €
Participation assainissement ZA HG	499 435,00 €
Participation assainissement ZA Kanfen	
Reversement R2 - Article 8	120 000,00 €
Emprunt capital	1 050 000,00 €
Régularisation écritures clôture budgets ZA	2 361 000,00 €
s/total Dep incompressibles	**4 970 435,00 €**
TOTAL HORS PROJETS NOUVEAUX	**31 687 539,19 €**
Travaux GEMAPI	742 298,00 €
Travaux raccordement chaufferie Cattenom Dojo et Multiaccueil	170 000,00 €
Service social	57 300,00 €
Service environnement (dont RNN) (Maison nature, BOM ...)	1 414 000,00 €
Service développement économique (concession sodevam, europort,tvx Lidl..)	1 630 318,00 €
Service sport (chaufferie bois, pb fissure et chauffage Stand tir...)	1 010 700,00 €
Service informatique	417 000,00 €
multi-média	104 000,00 €
Service enfance	375 080,00 €
Maison communautaire (véhicules et global)	348 500,00 €
Local Med	38 000,00 €
Service communication	9 950,00 €
Espaces verts	7 600,00 €
Service tourisme	38 600,00 €
Service culture (façade)	26 029,00 €
Travaux de voirie hors AP	330 000,00 €
Aire de covoiturage à Roussy	1 700 000,00 €
Participation pistes cyclo-piétonnes (CD 57)	120 000,00 €
Travaux régie	30 000,00 €
Dépenses imprévues	700 000,00 €
Avances forfaitaires marchés	200 000,00 €
TOTAL PROJETS NOUVEAUX	**9 469 375,00 €**
TOTAL GENERAL INVT	**41 156 914,19 €**

RECETTES	Total BP 2019
Affectation du résultat (1068)	7 000 000,00 €
RAR 2018	4 655 213,47 €
MOD	2 533 662,00 €
FCTVA	3 000 000,00 €
Subvention citadelle	299 000,00 €
Sub projet (maison nature, chaufferie bois)	470 000,00 €
Subventions GEMAPI	497 500,00 €
subvention Park and ride	190 000,00 €
Dotations amortissements	1 443 477,00 €
Sub enfance	54 309,00 €
Excédent 2017 (001)	7 172 037,50 €
Régul écritures des zones	2 014 992,00 €
Encaissement R2 - Article 8	320 000,00 €
Virement de la section d'exploitation (023)	1 098 347,00 €
Annulation avances forfaitaires marchés	200 000,00 €
TOTAL	**30 948 537,97 €**
Emprunt	
TOTAL GENERAL INVT	**30 948 537,97 €**

-10 208 376,22 €

Les alternatives pour parvenir à l'équilibre de la section d'investissement :

- Le recours à un emprunt de 10 Millions afin de financer le programme de voirie AP n°2
- La hausse des impôts : en portant l'effort sur la majoration spéciale du taux de CFE et sur + 1% du taux de Foncier Bâti conformément au pacte fiscal et financier
- Ajourner ou renoncer à certains projets
- Le séquençage de l'AP n°2 sur le budget 2019 (11,5 millions d'euros) et sur le BP 2020 (6,5 millions d'euros). Pour maintenir l'engagement politique et acter la fin du programme avant le renouvèlement électoral, il sera proposé à l'assemblée de voter le budget 2020 en décembre 2019 et de réintégrer les résultats par Décision modificative ou budget supplémentaire en 2020.



ORIENTATIONS 2019 : LES BUDGETS ANNEXES

3. LES BUDGETS ANNEXES

3.1 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'action en matière d'investissement va porter sur les travaux suivants (RAR inclus) :

- Fin des travaux liés au contrat de construction de la station d'épuration (STEP) de Hettange-Grande 2 : 152 247€
- Travaux sur les différentes STEP et sur les réseaux : 2 418 116€ afin de clôturer intégralement le programme de travaux du zonage Assainissement communautaire

Montant des RAR 2018 : Dépenses : 421 093,37 € / Recettes : 248 640,00 €

Les recettes émaneront de :

- Subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental : 248 640 €
- Participation du Budget général et de celui de la ZA de Entrange à la construction de la STEP de Hettange-Grande 2 : 530 828 €

3.1LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En section de fonctionnement, l'exploitation du service couvrira les charges d'entretien des STEP, des lagunes et des charges courantes.
Les dépenses inhérentes à la mise en service de la STEP de Hettange-Grande 2 ont été prises en compte.

Les recettes relèveront principalement de la redevance assainissement, des primes d'épuration, des remboursements des branchements par les particuliers, de la FPAC.

Conclusion :
L'augmentation de la redevance assainissement au 1er septembre 2016 a permis de financer les travaux de la step de Hettange 2 et d'en assurer le fonctionnement, ainsi que le financement des travaux divers pour clôturer le plan de zonage assainissement.

Aussi, la redevance assainissement ne sera pas augmentée en 2019.

L'intégration de la compétence Eau Pluviale (EP) sans transfert de charge réduit les marges de manœuvre sur ce budget annexe. En effet, ce dernier ne bénéficie plus du produit de ces contributions EP qui était de l'ordre de 447 000 € en 2017.

Le budget devrait être de l'ordre de :

- 4,5 millions d'euros en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement

- 3,6 millions d'euros en dépenses et recettes pour la section d'investissement

3.2 BUDGET SPANC

Le budget SPANC

- Budget important depuis 2016 résultant des subventions AERM pour la mise aux normes des dispositifs individuels. L'impact est neutre, les montants apparaissent en dépenses et recettes, avec toutefois un décalage au niveau de l'encaissement des recettes depuis 2017.
- Le budget 2019 est estimé à 184 000€ en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement.

3.3 BUDGET LA PETITE CARCASSONNE

Le budget restaurant de « La Petite Carcassonne »

Ce budget sera clôturé en 2019. Le budget général intégrera les résultats de clôture de ce dernier pour les 2 sections.

3.4 BUDGET BOIS ET ÉNERGIE

Le budget Bois et Energie

Section d'investissement :

- Fin des travaux de construction d'un hangar à plaquettes à bois
- Remboursement du capital de l'emprunt qui a été contracté fin 2017 à hauteur de 63 000 €

Montant des RAR 2018 : Dépenses : 4 703 € / Recettes : 29 505 €

Section de fonctionnement :

- Imputation de la part salaire à hauteur de 37 000 €
- Achat de petit matériel

En 2019, débutera l'amortissement des dépenses et des recettes liées à la construction du hangar à plaquettes

Le budget 2019 est estimé à :

- 54 000€ en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement
- 45 000€ en recettes et dépenses pour la section d'investissement

3.5 BUDGET ZA ENTRANGE

Le budget ZA d'Entrange

Ce budget comprend :

En dépenses :

- La participation à la construction de la STEP de Kanfen/Hettange-Grande : 31 393€
- Les travaux de voirie: 85 000 €

En recettes :

La vente de parcelles et de terrain prévue à hauteur de 49 000€

Le budget 2019 est estimé à :

- 1 639 561 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement
- 1 899 371 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement

3.6 BUDGETS ZA HETTANGE ET KANFEN

Le budget ZA d'Hettange-Grande

1 823 969,46 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement et d'investissement

Le budget ZA de Kanfen

3 869 573,03 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement et d'investissement

Les inscriptions budgétaires 2019 de ces deux budgets représentent uniquement les écritures de régularisation comptable permettant de les clôturer puisqu'ils ont été concédés.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DE LA BOLER ET DE SES AFFLUENTS (SIGABA)

La dissolution du SIGABA a été actée par arrêté préfectoral au 31 octobre 2018. Par délibérations concordantes, la CCCE et la CCB3F ont déterminé une clé de répartition pour l'actif de ce budget : CCCE : 93,56 % / CCB3F : 6,44 %

Aussi, la CCCE devra dans son budget général procéder à la :

✓ Reprise de l'inventaire pour un montant de 893 163,81 €

Cette opération n'est pas budgétaire et n'a donc aucune incidence financière

✓ Reprise des Résultats de clôture :

Section de fonctionnement : + 5 345,76 €
Section d'investissement : + 6 600,35 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CURAGE DE CATTENOM ET ENVIRONS

Ce budget est amené à être dissous par arrêté préfectoral.

Cette dissolution entrainera une reprise de l'inventaire et des résultats de clôture par la CCCE et par la CAPFT.

Toutefois, la CAPFT n'a pas encore acté par délibération la clé de répartition de l'actif.